

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2016

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ L'opposition et son objectif d'écourter le mandat du chef de l'Etat.....	5
▶ Perquisition musclée au domicile de la députée Lalao Rahantanirina.....	7
▶ L'opposition à l'exploitation aurifère de Soamahamanina, une affaire d'Etat.....	9
▶ Questions électorales, CENI.....	12
▶ Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie, îles Eparses.....	13
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	15
▶ Insécurité, dahalo, réforme du secteur sécurité (RSS).....	15
▶ Police, justice, gouvernance, Samifin.....	19
▶ Enseignement, droits de l'enfant.....	22
▶ Santé publique, droit des femmes, prisons, expatriation.....	24
▶ Code de la communication, médias.....	25
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	26
▶ Bois de rose, ressources naturelles, questions foncières.....	26
▶ Sécurité alimentaire, calamités, environnement.....	29
▶ Coopération, FMI, Banque mondiale.....	31
▶ Vie économique.....	32

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

23/09 - Dans un communiqué destiné à dresser un bilan à mi-mandat, le SeFaFi dénonce un présidentialisme fort qui va à l'encontre de la Constitution et favorise l'instabilité¹. Prenant l'exemple de la loi sur le partenariat public-privé (3P) l'Observatoire soutient qu'elle « contourne les dispositions des règles de passation des marchés publics et ne fait que renforcer la concentration des pouvoirs au niveau de la présidence. (...) Le président de la République s'ingère dans tous les secteurs, faisant fi des attributions des départements ministériels et des procédures, s'arrogeant le droit de déterminer seul les priorités, aux dépens de la population et de l'économie. (...) Tout se décide en haut lieu et le plus souvent par une seule personne, avec un semblant de dialogue et de concertation ». Les institutions parlementaires, l'Assemblée nationale, surtout, « se détournent de leurs véritables missions » et ne jouent pas le rôle de contre-pouvoir. Le SeFaFi souligne que le nouveau code de la communication, « ne sera plus en mesure d'informer le public, notamment (...) sur les dérives ou les malversations ». En matière de diplomatie, l'absence de nomination des ambassadeurs et les incessants déplacements du chef de l'État amènent l'entité civile à soutenir qu'il y a « une tendance troublante à la centralisation extrême de la diplomatie au niveau du seul président de la République ». Une situation qui, selon l'organisation, « divise au sein même du gouvernement et ouvre un peu plus la brèche aux pseudos opposants, avides de pouvoir, qui parlent non pas au nom de l'intérêt général, mais pour assurer leurs arrières ou préparer leur avenir politique ». Le bilan de la première moitié du quinquennat est donc jugé négatif. La situation socio-économique continue à se dégrader, avec, entre autres, la chute du pouvoir d'achat et la croissance des inégalités. La rareté des investissements, tant publics que privés, est aussi mise en exergue. « Les seuls investissements publics d'envergure concernent le

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/47/98/448497/112624269.pdf>

Sommet de la francophonie et sont concentrés dans la partie nord de la capitale. Les autres régions n'en tirent aucun avantage », vilipende le SeFaFi. Pour finir de mettre le pouvoir face à ses responsabilités, l'entité civile soulève les éternelles problématiques de l'insécurité physique, alimentaire et judiciaires dont souffre la population, ainsi que la corruption généralisée.

01/09 - Sommet de la Sadc : le chef du gouvernement défend les efforts déployés en faveur de la stabilité mais temporise sur la question de la mise en place de la HCJ et du HCDDDED. Un retard qui, selon lui, s'explique par le fait que tous les membres de ces deux institutions n'ont pas encore été désignés. En fait, pour la HCJ, seul le représentant de la HCDDDED manque à l'appel mais le Haut conseil lui-même n'est pas encore en place du fait de l'attente de l'élection du représentant de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), laquelle figure parmi les organes qui attendent, aussi, leur mise en place officielle, et ce bien que la majorité de ses membres soient déjà connus. Dans son récent communiqué, le SeFaFi avait plaidé pour une mise en place urgente de la HCJ et des autres instances judiciaires prévues par les textes, pour mettre fin, dit-il, à l'impunité des hauts responsables étatiques.

02/09 - Trois ministères visés par un remaniement. Le récent décès du ministre de l'énergie pourrait ouvrir la voie à un remaniement touchant deux autres départements. Dans le collimateur, le ministre de la communication et des relations avec les institutions et celui de la sécurité publique. Le retour brutal et massif des délestages impose qu'un titulaire soit nommé rapidement à la tête du ministère de l'énergie qui, par ailleurs, doit faire la preuve de son efficacité dans la mise en œuvre du programme de référence ayant conduit à l'attribution du Fonds élargi de crédit (FEC) par le FMI. Cinq mois après l'entrée en jeu du gouvernement Mahafaly, des voix se font entendre, en interne comme au niveau international, pour que la recomposition soit élargie à d'autres ministères qui n'auraient pas tenu leurs engagements. Certains vont même jusqu'à demander le remplacement du premier ministre. Une décision qui serait certainement mal perçue par les partenaires, à quelques mois des deux sommets internationaux qui doivent se tenir dans la capitale et au moment où le chef de l'Etat déploie tous ses efforts pour les convaincre de la stabilité retrouvée.

05/09 - Un Collectif « TTMR » ou « Tia tanindrazana manohana an'i Marc Ravalomanana » a été créé par le regroupement de trois associations historiques de la diaspora qui soutiennent Marc Ravalomanana : le GTT international Genève, le GTT Ile-de-France et le Malagasy Mandroso.

06/09 - Le terrain d'Andohatapenaka fait à nouveau l'objet d'un litige entre le pouvoir et Marc Ravalomanana. Le ministère en charge des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement a décidé de démarrer les travaux de construction d'une gare routière sur le terrain d'Andohatapenaka dont la propriété est revendiquée par le fondateur du groupe Tiko. Accompagnée d'une forte délégation de parlementaires, de conseillers municipaux, d'avocats et de membres de l'exécutif de la commune d'Antananarivo, Marc Ravalomanana, muni de cinq actes de propriétés, s'est rendu sur place pour contester l'initiative étatique et ordonner l'arrêt des travaux. *« La dérive autoritaire du pouvoir est inacceptable, a-t-il fulminé. Ce terrain appartient au groupe Tiko, en voici les preuves. (...) Par ailleurs, la société a déjà passé un accord avec la commune pour qu'y soit transférée la fourrière de la capitale. C'est une décision déjà adoptée par le conseil municipal. Ce qui est en train de se passer est un manque de respect flagrant envers cette entité d'élus ».* La commune a placé en fourrière trois camions travaillant sur le chantier mais le colonel Joseph Ramiaramanana, ex-PDS d'Antananarivo, aujourd'hui coordonnateur général du suivi des projets présidentiels, est venu avec des hommes armés pour récupérer ces véhicules. Pour sa défense, le numéro 2 du gouvernement affirme que le terrain appartient à l'Etat et qu'au nom de l'intérêt général il ne cèdera pas. De son côté, l'ancien chef de l'Etat déclare : *« C'en est terminé de la collaboration avec le pouvoir ».* L'Express écrit : *« L'affaire d'Andohatapenaka témoigne de l'omnipotence de l'ancien président sur la magistrature de la capitale, où son épouse joue le rôle du maire et ses fidèles détiennent une confortable majorité au conseil municipal. (...) Une nouvelle fois, Marc Ravalomanana semble faire l'amalgame entre le business familial et les affaires publiques ».*

La maire de la capitale compte porter plainte pour le forcing de la fourrière municipale par un groupe de civils et de militaires cagoulés en vue de récupérer les camions saisis appartenant à une entreprise chinoise qui opéraient sur le chantier sans immatriculation, sans carte grise et sans autorisation, *« à l'image de la gouvernance du pays »*, écrit L'Express. Le ministère de l'aménagement parle d'une entrave à un projet étatique. Un crime de *« lèse-majesté »* qui, pour le quotidien, *« pourrait être la goutte d'eau pouvant faire vaciller le pouvoir ».* Le titre conclut : *« Autant on peut reprocher à Ravalomanana la manière avec laquelle il a acquis ce terrain quand il était au pouvoir, autant on ne peut que condamner la rétrocession en deux temps trois mouvements de ce terrain à l'Etat pendant la Transition ainsi que la récupération sans la moindre formalité, des camions en infraction. Quand l'abus est au pouvoir, le droit est nulle part ».*

Pour *Les Nouvelles*, cette affaire risque de déboucher sur une destitution de la maire actuelle, ex-première dame, et son remplacement par un PDS. Depuis l'affaire d'assainissement de la ville d'Antananarivo opposant la commune aux marchands ambulants, la rumeur du remplacement de Lalao Ravalomanana a pris de

l'ampleur. L'exécutif n'apprécie pas l'immixtion de Marc Ravalomanana dans la gestion de la commune, immixtion dans laquelle il entrevoit une opération médiatique en vue de la future présidentielle, étant établi que pour gagner ce scrutin il faut avoir conquis l'opinion tananarivienne.

Pour *L'Express*, « *Le remblai de ce même terrain d'Andohatapenaka assorti de propos provocateurs avait marqué le début de la fin de l'ère Ravalomanana. La cession de terrain à une société coréenne avait scellé définitivement son sort. Le tollé général contre l'octroi de blocs miniers à des entreprises chinoises, en échange de constructions d'infrastructures des projets présidentiels, à l'image de la gare routière d'Andohatapenaka, rappelle qu'on ne retient guère les leçons du passé* ».

09/09 - Le chef du gouvernement refuse de prendre position sur le litige foncier d'Andohatapenaka et le coup de force du ministère en charge des projets présidentiels pour récupérer les camions mis en fourrière. « *Chacun de part et d'autre doit s'appliquer à appliquer la loi* », a-t-il déclaré. Une manière d'éviter, estime-t-on, que le conflit entre la commune et le ministère n'évolue en un bras de fer entre l'autorité décentralisée et le gouvernement.

Lalatiana Ravololomanana, conseillère municipale d'opposition, indique qu'une plainte a été déposée à la préfecture de police d'Antananarivo pour dénoncer l'ingérence de l'ancien chef de l'État dans les affaires de la commune. *Tribune* écrit : « *Jusqu'à preuve du contraire, le terrain d'Andohatapenaka n'appartient pas à la mairie d'Antananarivo, donc elle n'a pas à déterminer ce que l'on fait dessus. Le conflit entre le groupe Tiko et le ministère ne concerne en aucun cas la ville quand bien même le groupe Tiko appartient à la famille de la maire* ». « *Donc ne mélangeons pas tout* » s'emporte la conseillère municipale Lalatiana Ravololomanana, qui espère que la préfecture ne va pas valider cette décision. Car les délibérations de la commune sont encore soumises au contrôle de légalité de la préfecture de police d'Analamanga.

10/09 - En cavale depuis le 25 mai, le sénateur Lylison reste introuvable. La procureure de la République, Razafimelisoa Odette Balsama, a confirmé l'existence d'un mandat d'arrêt à l'encontre de l'ancien co-directeur de la Force d'Intervention Spéciale (FIS) pour « *atteinte à la sûreté de l'Etat* ». Certains affirment que l'intéressé a pris la fuite à l'étranger et qu'il se trouve en Asie, d'autres laissent entendre qu'il se cache dans un camp militaire. D'autres sources en revanche, affirment l'avoir aperçu à maintes reprises à Antananarivo où il circulerait sans être inquiété. Selon *Midi*, les autorités seraient en train de rassembler tous les dossiers permettant d'incriminer l' élu du Mapar, certains remontant à la période de Transition durant laquelle il a joué un rôle déterminant.

13/09 - Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana mènent une offensive de charme auprès de l'Eglise luthérienne de Madagascar (FLM). Les deux personnalités ont participé au 22ème synode de l'Eglise qui se tient à Antsirabe. Le chef de l'Etat a fait des dons à l'Eglise. 500 pasteurs et laïcs participent à ce grand rassemblement appelé à élire le nouveau président qui prendra la succession du pasteur Rakoto Endor Modeste, appelé à faire valoir ses droits à la retraite après 12 ans de présidence. *Midi* rappelle que les deux chefs d'Etat avaient participé au synode de la FJKM, qu'Hery Rajaonarimampianina était présent à la grande réunion de la secte Apokalipsy du pasteur Mailhol et que Marc Ravalomanana vient de répondre à l'invitation de l'association des jeunes paysans catholiques malgaches. Et de conclure : « *Qu'en est-il de la laïcité de l'Etat* » inscrite dans la Constitution ? Force est de constater que la course à la conquête des Eglises serait devenue le modus operandi le plus efficace pour les politiciens.

19/09 - Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana continuent de s'afficher dans tous les grands événements religieux. Le chef de l'Etat s'est rendu au rendez-vous annuel du centre de pèlerinage de Soatanana, près Fianarantsoa. L'ancien président a participé au synode régional de Maroantsetra. Voir ces deux personnalités assister à des cultes, messes ou autres activités religieuses n'est pas nouveau mais leur assiduité commence à intriguer. Les Eglises protestante membres du FFKM ont les faveurs des dirigeants mais Hery Rajaonarimampianina semble « *ratisser plus large* » : le 20ème anniversaire de l'Eglise Apokalipsy a été placé sous son « *haut patronage* » et certains de ses collaborateurs musulmans n'ont pas manqué pas de marquer la présence présidentielle aux grands rendez-vous de cette religion. Le chef de l'Etat profite de son « *roadshow* » religieux, dans un contexte politique houleux, pour prêcher la réconciliation et l'application des préceptes chrétiens dans la vie publique. Marc Ravalomanana, n'ayant cessé de marteler qu'il sera candidat à la présidentielle de 2018, ne se prive pas non plus d'user de ces rendez-vous religieux pour préparer le terrain.

26/09 - Ministres et conseillers se précipitent au culte d'intronisation du nouveau président de la FJKM, le pasteur Randriamahazosa, note Midi. Le pasteur appelle à la collaboration avec les autorités étatiques, en mettant toutefois fermement en garde contre une exploitation de celle-ci à des fins politiques. « *Notre objectif à tous est le développement de cette nation. Aussi, l'Eglise et l'Etat sont dans l'obligation de travailler ensemble. Mais aussi, et je m'adresse aux tenants du pouvoir, à tous les politiciens, en disant ceci, prenez garde à ne pas faire de l'Eglise un instrument politique* », lance-t-il. Une déclaration accueillie par un

tonnerre d'applaudissements. Marc Ravalomanana, ancien vice-président laïc de l'Eglise, accompagné de son épouse, maire de la capitale, a été ovationné par les fidèles. Le nouveau bureau de la FJKM se réunira en octobre pour arrêter le statut spécial des anciens dirigeants de l'Eglise.

13/09 - Financement des fonds d'appui au développement (CLD) : les parlementaires HVM se disputent pour la gestion des 200 millions Ar réservée à chaque district. « *Cette guerre intestine entre parlementaires pro-HVM risque de provoquer des soupçons de corruption et/ou de détournement dans la gestion des fonds* », écrit *Midi*. La loi sur le CLD avait déjà fait l'objet de polémiques lors de son examen au Parlement. A l'époque, les députés avaient mené un combat acharné contre l'exécutif afin d'obtenir la présidence du CLD. Le décret du 3 mai, relatif à la gestion, à l'utilisation et au contrôle du fonds d'appuis et portant création, organisation et fonctionnement du CLD confie au représentant de l'Etat le rôle l'ordonnateur principal. Bien qu'ils soient membres du CLD, les sénateurs ne sont donc pas autorisés à gérer les fonds alloués. Toutefois les problèmes se posent dans les districts qui disposent de deux élus. Une présidence tournante est proposée pour éviter les conflits.

22/09 - Attentats à la grenade contre le Sénat le 25 juin, veille de la fête de l'indépendance : un sergent et deux caporaux, ainsi qu'un inspecteur principal de police, présentés devant le parquet. L'un des suspects, un caporal, manquait à l'appel. Exigeant sa comparution, le parquet a renvoyé l'affaire à la section des recherches criminelles, chargée de l'enquête, et a décidé le report des instructions. Les trois militaires et le policier sont des éléments détachés, dont la mission était d'assurer la sécurité au siège de la Chambre haute. L'attentat à la grenade ciblant le Sénat a été la première d'une série d'actes terroristes qui a assombri le 56ème anniversaire de l'indépendance.

28/09 - Attentats du 26 juin : au moins un suspect en fuite à l'étranger. Le ou les auteurs des attentats de la fête nationale, qui ont provoqué la mort de deux personnes et en ont blessé plus de 80, auraient pris la fuite à l'étranger selon la gendarmerie nationale. Le travail des enquêteurs en est rendu plus difficile. « *Plus d'uns craignent que l'affaire de ces attentats ne soient classés sans suite comme tous les supposés 'grands dossiers' de Madagascar* », écrit *Tribune*. D'après la gendarmerie, cette affaire serait liée à celle qui a eu lieu lors de la cérémonie de prise de fonction du président de la République.

29/09 - Selon une source digne de foi, le numéro un de l'Eglise luthérienne de Madagascar (FLM), le pasteur David Rakotonirina, nouvellement élu, serait frappé d'une interdiction de sortie du territoire depuis le mois de mai, révèle *Les Nouvelles*. Cette décision aurait été motivée par un « *acte de déstabilisation* » et des velléités de « *coup d'Etat* ». La mesure, décidée par le ministre de l'intérieur de l'époque et actuel premier ministre, concernerait d'autres personnalités. Il serait reproché au nouveau président de l'Eglise FLM qui vient tout juste de prendre officiellement ses fonctions d'être impliqué dans une tentative de déstabilisation et de coup d'Etat, de s'être prévalu d'un faux diplôme de doctorat en théologie et d'actes de corruption dans le cadre des élections synodales d'Antananarivo et du synode national d'Antsirabe qui l'a désigné comme successeur du pasteur Modeste Rakoto Endor. Une source gouvernementale dément l'existence d'une enquête, de poursuites judiciaires et encore moins d'interdiction de sortie du territoire frappant la nouveau chef de l'Eglise. Le pasteur Rakotonirina n'a pas été en mesure de confirmer ou d'infirmer les informations qui circulent à son encontre, il se déclare serein.

01/09 - Irruption du prosélytisme islamiste financé par l'Arabie Saoudite. Le chroniqueur Vanf de *L'Express*² revient sur la dernière lettre des évêques catholiques qui se sont ému de « *la stratégie des extrémistes qui se cachent derrière une religion censée apporter le salut* ». Une inquiétude partagée, semble-t-il, par le FJKM qui vient de tenir son synode à Antsirabe. L'auteur écrit notamment : « *Si la présence de Musulmans à Madagascar remonte à longtemps, la cohabitation avec eux n'a jamais posé de problème particulier. Mais, la mondialisation a rattrapé notre île et le prosélytisme islamiste financé par l'Arabie Saoudite a fait irruption dans une société malgache qui avait pourtant trouvé un équilibre entre ses différentes composantes. (...) Cet islamisme s'inscrit dans une offensive de l'Arabie Saoudite dans l'océan Indien et en Afrique de l'Est, dont Madagascar devrait particulièrement se soucier, sa faillite organisationnelle et la misère grandissante de sa population offrant les deux conditions minimales et suffisantes à une captation prosélyte. (...) Que les autorités malgaches ne semblent toujours pas s'émouvoir des alarmes répétées ne fait qu'augmenter l'inquiétude. Tandis que les mêmes autorités multiplient les portes d'entrée à cet islamisme : Turkish Airlines dessert désormais une Turquie en voie d'islamisation. (...) La très sympathique Air Seychelles assure un vol direct vers Abu Dhabi, un pays sous régime de la Charia ; les ressortissants des Comores bénéficieront désormais d'un visa à l'aéroport, sachant que les Comores ont obtenu une aide budgétaire de 20 millions d'euros de la part de l'Arabie Saoudite pour l'apurement des arriérés de salaires de ses fonctionnaires avant de rompre ses relations diplomatiques avec l'Iran chiite dans le conflit avec l'Arabie*

² <http://www.lexpressmada.com/blog/opinions/voeu-pieux/>

Voir aussi l'article de Francetvinfo – Géopolis - <http://p7.storage.canalblog.com/79/08/448497/112693337.pdf>

sunnite... Madagascar ne doit pas devenir l'Iran des Ayatollahs, ni l'Afghanistan des Talibans, ni l'Arabie Saoudite des Wahhabites. Face à cet islamisme, et devant l'inertie inexplicable des autorités, les quatre grandes églises chrétiennes installées dans le ronron du FFKM, voire les multiples sectes (évangéliques, pentecôtistes, apostoliques, Jesosy Mamonjy, Apokalipsy, etc.), se marchent les unes sur les autres... »

08/09 - Des personnes malintentionnées tentent de racheter des bibles auprès des chrétiens à des prix exorbitants afin de les détruire, révèle *Madagascar Matin*³. L'Eglise catholique dénonce une tentative de destruction de la religion et met en garde les fidèles. « *Bien que leur bible soit leur propriété, elle n'est pas un simple objet* », rappelle un responsable du diocèse d'Antananarivo. Des achats auraient même été opérés auprès de libraires pour créer la pénurie. « *Le vol de cloches entre aussi dans ce jeu malsain, qui sert à empêcher les fidèles d'aller à l'Eglise* », ajoute ce responsable. Pour le FJKM, « *Madagascar sera un pays encore chrétien en 2118* », selon la devise de l'Eglise. Le directeur du groupe malgache MATV, Luc Raoelariseheno, attribue aux islamistes cette opération de rachat de bibles dans le Sud : « *Une bible était reprise moyennant 100 euros. Les livres de chants évangéliques 25 euros. Des groupes de musulmans parmi lesquels de nombreux étrangers ont sillonné la région. Toutes les bibles et autres livres de chants religieux récupérés ont été ensuite brûlés. Ces agissements ont été signalés aussi dans la région Centre-Est à Toamasina notamment* ». La communauté musulmane a dénoncé ces actes qui visent, dit-elle, à créer la mésentente entre fidèles des deux religions.

01/09 - Les vols de cloches se poursuivent. L'église FJKM de Morafeno Arivonimamo a été braquée et ses cloches ont été dérobées. Des éléments de la gendarmerie ont été dépêchés sur les lieux. Le mystère demeure quant aux motivations de ces vols, que certains n'hésitent pas à attribuer à des fondamentalistes islamistes.

20/09 - Le ministère de l'intérieur prononce l'expulsion de dix imams étrangers qui officiaient dans le Sud-Est. Il s'agit de ressortissants pakistanais qui exerçaient dans les mosquées et écoles coraniques de Vohipeno et Manakara pour y enseigner le « *tabligh* » (« *les moyens de propager le message d'Allah et de provoquer des conversions* », précise *La Gazette*). Pourvus d'un visa de tourisme, ils n'avaient pas le droit de se livrer à une activité professionnelle. Ils auraient dû se pourvoir d'un visa plus long, notamment celui dit du « *missionnaire* », accordé généralement aux religieux chrétiens. L'attention des fonctionnaires du ministère de l'intérieur avaient été attirée par un abattage massif et inhabituel de bovidés coïncidant avec la fête de l'Aïd-El-Kébir. Avec des sommes d'argent remises par deux « *missionnaires* » turcs, mais « *payés par l'Arabie Saoudite* », des chefs musulmans malgaches des deux villes sont partis à la recherche d'environ 300 bœufs qui ont été sacrifiés dans des écoles coraniques.

Selon la presse malgache, les imams étrangers qui débarquent dans le pays font du porte-à-porte dans les quartiers pauvres à la recherche de nouvelles recrues à convertir. « *Ils font tout pour créer des écoles coraniques. Ils prennent en charge ceux qui les fréquentent pour apprendre le coran. Tout est pris en charge. Même l'hébergement et la restauration sont garantis* », explique le directeur du groupe malgache MATV, Luc Raoelariseheno, pour qui la pauvreté qui frappe la majorité des Malgaches a fait de leur pays un champ fertile pour les imams et les prédicateurs de toutes sortes qui cherchent à les embrigader. « *Et leur message passe d'autant plus que les gens ont plutôt une culture orale* », ajoute-t-il. Selon un rapport publié par l'IFRI, quelque 160 000 malgaches ont été convertis à l'Islam pour la seule année 2013. L'auteur estime que si ce chiffre est sans doute excessif parce qu'il intègre des individus ayant proclamé leur conversion dans l'unique but de bénéficier des donations d'associations religieuses, « *il témoigne toutefois de la dynamique de réislamisation à Madagascar, en cours depuis le début des années 1990, et qui prend aujourd'hui une ampleur sociétale* ».

L'opposition et son objectif d'écourter le mandat du chef de l'Etat

03/09 - L'opposition se regroupe au sein d'une entité dénommée « *Rassemblement des citoyens pour la refondation nationale* » (RCRN, en malgache MMF). Objectif commun : l'éviction d'Hery Rajaonarimampianina, sans attendre l'échéance présidentielle de 2018. Sont notamment inclus les mouvements AFP, DFP et M-MRM les plus en vue depuis leur tentative d'organiser des manifestations de rue. Parmi les autres adhérents, le Conseil pour la réconciliation nationale (CRN) conduit par Tabera Randriamanantsoa, ancien ministre, réputé proche de Zafy Albert, le pasteur Edouard Tsarahame, lui aussi proche de l'ancien président et le bouillant Pety Rakotoniaina, ancien PDS de Fianarantsoa, ainsi que l'Amicale des anciens sénateurs et conseillers supérieurs de la Transition. Au total le MMF regrouperait une cinquantaine de formations. Mais si les objectifs semblent clairs, des divergences apparaissent sur la manière d'évincer les tenants du pouvoir et sur la manière de refonder l'Etat sur de nouvelles bases, ce que concède Jean Omer Beriziky, ancien premier ministre de la Transition et membre du M-MRM.

³ Voir aussi Voir aussi l'article de Francetvinfo – Géopolis - <http://p7.storage.canalblog.com/79/08/448497/112693337.pdf>

12/09 - La plateforme MMF engage un processus de mobilisation des citoyens dans les fokontany pour obtenir l'adhésion populaire qui lui fait encore défaut. Elle prévoit d'achever avant la fin de ce mois, ce qu'elle nomme des « *dinika* » régional et national. Maharavo Tolojanahary, l'un de ses dirigeants indique que « *c'est lors de ces 'dinika' que la population discute et décide de ce qui doit être entrepris : élection anticipée ou non ? Transition de combien de mois ? Doit-on commencer par des élections dans les fokontany ou par les présidentielles ? Que doit-on faire de ces permis miniers accordés aux Chinois et qui sont très critiqués ?* », se gardant d'évoquer la question de financement de cette nouvelle transition et des élections anticipées.

08/09 - Eviction de l'exécutif : les opposants pourraient miser sur le Sénat. Réunis au sein du RCRN, ils estiment que la Loi fondamentale offre la possibilité de déclencher une élection présidentielle anticipée de manière légale en exigeant que le président se démette de ses fonctions et confie le pouvoir au président du Sénat comme le stipule la Constitution, afin de « *préparer une nouvelle élection avec l'aval de toutes les forces politiques du pays* ».

05/09 - Didier Ratsiraka opposé à une élection présidentielle anticipée. « *80 % des dirigeants actuels sont des enfants de la Ière, de la IIème et de la IIIème République. Allons travailler ensemble pour sauver notre pays. Procédons à une véritable réconciliation nationale avec la communauté internationale. Elle en sera témoin et constituera une force exécutoire* », déclare-t-il.

13/09 - Le président national du parti Vert, Georget Alexandre, propose la tenue d'un référendum avant l'organisation d'une présidentielle anticipée. Le parti, membre de l'Armada (pro-Rajoelina), a adhéré au rassemblement MRM. Fustigeant de nombreuses et graves défaillances dans la gestion des affaires de l'Etat (insécurité et pauvreté croissantes, justice corrompue, absence de projet de société, députés « *achetés* », échec des négociations avec le FMI, laxisme dans les affaires de bois de rose et les projets d'exploitation minière, non-réalisation des travaux prévus pour l'accueil des sommets internationaux...) il propose de consulter le peuple par référendum pour décider du sort réservé au président de la République.

14/09 - Le TIM souhaite se tenir à l'écart du bras de fer entre le pouvoir et ceux qui réclament sa démission. Bien que ses propos soient résolument d'opposition, l'ancien parti au pouvoir refuse toujours de se positionner dans l'arène politique. « *L'approche politique du parti n'est pas binaire ou bipolaire* », soutient Donnat Randriamahefamparany, secrétaire général. Le parti se veut « *légaliste* » et opposé à toute initiative assimilable à un coup d'Etat. « *Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle crise* », met en garde l'ancien chef de l'Etat. *Midi* laisse entendre qu'un rapprochement reste possible entre le TIM et la plateforme MRM mais le parti se dit ouvert au dialogue, tant à l'endroit du régime en place que de l'opposition. Une position qui n'est pas figée et qui évolue au gré des circonstances. Le TIM n'est pas opposé à la tenue d'élections anticipées, à condition que le processus ait l'aval de la communauté internationale.

20/09 - Le mouvement « Mitsangàna ry Malagasy » (M-MRM) obtient une autorisation communale pour tenir une manifestation au gymnase couvert de Mahamasina. Le M-MRM étant membre du « *Malagasy mivondrona ho an'ny fanorenana* » (MMF), il est probable que les entités membres de cette fédération d'opposants réaffirmeront leur revendication de démission du chef de l'Etat. Le choix de tenir meeting dans un site clos aurait été retenu pour ne pas avoir à affronter le refus d'autorisation de la préfecture de police. Les textes, cependant, posent que son autorisation est toujours requise. « *C'est une mesure préventive en matière de sécurité, surtout lorsqu'il s'agit d'événements à caractère politique. Par ailleurs, c'est une question de police administrative qui est du ressort du représentant de l'Etat* », explique une source contactée par *L'Express*. Une autorisation qui serait cependant accordée plus facilement. En cas d'absence de demande d'autorisation, la préfecture pourrait se contenter de mettre en place un dispositif de sécurité aux alentours du stade. La commune d'Antananarivo se défend d'avoir accordé son autorisation sur des considérations politiques, le TIM, majoritaire au conseil municipal, ayant déclaré récemment qu'il mettait fin à sa collaboration avec le pouvoir.

26/09 - Malgré l'autorisation de la commune d'Antananarivo, la manifestation des mouvements MMF et M-MRM qui devait se tenir au stade couvert de Mahamasina a été interdite au dernier moment. Les forces de l'ordre ont quadrillé les lieux et démonté les matériels de sonorisation quelques heures auparavant. Devant le gymnase où aurait dû se tenir le meeting se trouvaient des forces de l'ordre en tenue de combat. Environ 900 personnes auraient été mobilisées. 10 000 personnes étaient attendues mais dans ce climat, peu se sont finalement déplacées. Pour les organisateurs, il s'agit d'une atteinte « *inacceptable à la liberté d'expression* » mais une chance, peut-être aussi, d'avoir droit à un second essai, tant le rassemblement était loin de réunir les foules escomptées. « *Enième manifestation ratée donc pour l'opposition* », écrit *Midi*, qui dénonce la volte-face du pouvoir dans la nuit précédant le meeting. « *Certes, l'endroit appartient à la commune d'Antananarivo mais question sécurité, le territoire est sous l'autorité du préfet de police. Aussi,*

son autorisation est nécessaire, bien que la manifestation se déroule dans un endroit clos », s'est défendu le général Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription interrégionale de gendarmerie. Les organisateurs avaient pour objectif de lancer une consultation publique sur les stratégies à adopter « *pour la refondation de Madagascar* ». Le « *Mouvement pour la liberté d'expression* » devait être présent pour poursuivre sa collecte de pétitions en faveur de l'abrogation du code de la communication récemment adopté. Suite à des négociations avec les forces de l'ordre, une conférence de presse a pu se tenir dans une enceinte privée. Le MMF souligne que le pouvoir n'a plus la capacité de gouverner le pays et il l'accuse de haute trahison, de violation répétée de la Constitution et d'injustice. Il demande la démission du président de la République et notamment la libération des leaders de Vona Soamahamanina. Pour le MMF, le problème de Madagascar est un problème structurel auquel il faut trouver des solutions adéquates afin que le pays sorte enfin de son état de pauvreté.

Pour Marc Ravalomanana, qui parle en connaissance de cause, « *museler l'opposition ne fera qu'empirer la situation* ». L'ancien chef de l'Etat note ainsi que c'est pour donner le droit de parole aux opposants que la maire de la capitale, son épouse, a permis aux opposants d'occuper le stade couvert de Mahamasina.

21/09 - Le bras de fer entre la commune d'Antananarivo et les marchands ambulants se poursuit.

Aucune des deux parties ne veut céder du terrain. Pour la mairie, l'agitation relève d'une opération de déstabilisation. Une bande bien organisée d'une dizaine d'individus est recherchée par les forces de l'ordre pour trouble à l'ordre public et incitation à l'émeute. Ils utiliseraient toutes les occasions qui se présentent pour inciter les vendeurs informels à se mobiliser pour semer le trouble... Manipulés par des politiques, leurs revendications iraient bien au-delà de la demande de démission de la maire, Lalao Ravalomanana. Elles pourraient rejoindre celles des opposants au régime qui exigent le départ du chef de l'Etat.

Pour *Midi*, le conflit des marchands de rue et les velléités de la municipalité de procéder à l'assainissement de la capitale pourraient conduire le pouvoir à évincer Lalao Ravalomanana, et à réduire ainsi à néant les chances de l'ancien président dans la future compétition présidentielle.

22/09 - Chef de file du mouvement d'opposition MMF de Fianarantsoa, Benjamin Raharison, ancien chef de région de Haute Matsiatra et membre du Mapar, serait retenu captif par des individus non identifiés.

Représailles, règlement de compte ou acte d'intimidation ? La question est soulevée. D'après Pety Rakotoniaina, ancien PDS de la ville et l'un des leaders du MMF, l'ancien chef de région aurait été victime d'un rapt à son domicile au cours d'une réunion qui s'y tenait et sa famille serait sans nouvelles de lui. Deux membres du MMF auraient été sérieusement blessés au cours de cette intervention musclée. Certaines sources affirment que les assaillants étaient « *au nombre de treize, dont deux éléments des forces de l'ordre* ». Le commandant de la circonscription inter-régionale de gendarmerie concède avoir été informé mais il indique ne pas être en possession d'informations précises. La réunion des militants du MMF au domicile de l'ancien chef de région avait pour objectif de préparer le meeting que compte tenir le mouvement au gymnase couvert de Mahamasina dans la capitale. Un rendez-vous annoncé comme une démonstration de force des formations qui réclament la démission du président de la République. Les opposants font le rapprochement entre cette affaire et l'attaque perpétrée au mois d'août 2015 par des individus cagoulés et armés contre la radio et TV *Viva* de Fianarantsoa, ainsi qu'avec la récente intrusion musclée au domicile de la députée du Mapar, Lalao Rahantanirina.

Benjamin Raharison a été libéré le lendemain du kidnapping.

Les adeptes du Kung-Fu Wisa au secours du pouvoir ? Ny Avoko Rakotoarijaona, chef de file du Kung-Fu Wisa et des meneurs d'associations des habitants des bas quartiers de la capitale ont été aperçus au siège du parti présidentiel HVM. Une présence qui intrigue, dans le contexte politique tendu qui précède la tenue du meeting des opposants au gymnase de Mahamasina. Ny Avoko Rakotoarijaona a, en effet, déjà affirmé que son mouvement « *est prêt à se dresser contre tout acte de déstabilisation* ». Il en va de même pour les organisations des bas quartiers qui pourraient avoir reçu rétribution pour venir en aide au pouvoir.

28/09 - « *Dinika ho Fanavotam-pirenena* » (DFP) : 70 opposants menacés d'arrestation. La rencontre que ce mouvement devait tenir a été reportée à une date ultérieure. Selon Maharavo Ratolojanahary, « *70 leaders du DFP sont menacés d'arrestation s'ils persistent à mettre en place une nouvelle structure dans le pays notamment la refondation nationale* ». Le propriétaire du local où la réunion devait se tenir aurait reçu des menaces.

► Perquisition musclée au domicile de la députée Lalao Rahantanirina

14/09 - Perquisition « *musclée* » sans mandat et à une heure tardive chez une élue proche d'Andry Rajoelina, Lalao Rahantanirina, députée de Mahajanga. Des zones d'ombre rendent l'affaire opaque et lui donne une possible dimension politique. Les opérations, menées dans un quartier de la capitale, étaient dirigées par deux individus en tenue civile, accompagnés de personnes cagoulées, armées et en tenue de forces de l'ordre. La maison a été mise à sac et dévalisées. Quatre des employés de la députée auraient été

trainés au commissariat central « *pour cause de coups et blessures contre agents de police* ». L'hypothèse a été avancée qu'il s'agirait d'un nouvel acte criminel perpétré par des usurpateurs des forces de l'ordre mais la députée estime que cette intervention est à placer sur le terrain politique. Certaines informations font état d'un soupçon de détention illégale d'armes au domicile de la députée. La police affirme tout ignorer de cette affaire de perquisition. L'immunité dont jouit la députée, sauf en cas de flagrant délit, ne permettait aucune intrusion à son domicile sans autorisation préalable, fait-elle observer. Lalao Rahantanirina compte porter plainte contre les assaillants. Pour *Madagascar Matin*, « *on ne peut pas ne pas faire le lien avec l'affaire du sénateur Lylison qui reste introuvable jusqu'à ce jour. Ce dernier étant lui aussi un élu de la ville des fleurs que le régime a pris pour cible après son appel à la ville morte, il y a quelques mois* ».

15/09 - Quatre collaborateurs de la députée ont été placés sous mandat de dépôt. Ils seraient, d'après la députée Rahantanirina, « *accusés de voies de fait contre des agents de police, conséquence d'une perquisition musclée et sans mandat* ». Si les coups et blessures contre des éléments des forces de l'ordre ont été retenus comme charge, « *les responsables du commissariat central, pourtant, affirment toujours ne pas savoir à quelle entité sont rattachés ceux qui ont déboulé chez moi* », soutient l'élue. Le commissaire Robert Anandra, ministre de la sécurité publique, affirme pourtant qu'« *il s'agissait bien de policiers* ». Lalao Rahantanirina émet l'hypothèse que l'intervention ait été décidée par des éléments des forces de l'ordre indisciplinés, armés et échappant à tout contrôle de leurs supérieurs. Les quatre personnes placées sous mandat de dépôt auraient été rouées de coups et gravement blessées durant la perquisition et lors de leur transport au commissariat. On ignore pour l'instant si cette perquisition, qui s'est accompagnée de la saisie de documents, d'un ordinateur et de téléphones portables, a été commanditée par des politiques. « *Bon nombre d'observateurs considèrent cette décision de Justice comme « une détention arbitraire et une initiative contraire aux droits de l'Homme ».* En effet, il existe de nombreuses zones d'ombre à éclaircir autour de cette affaire », écrit *Midi*.

16/09 - Le Mapar dénonce un acte d'intimidation. Pour les partisans d'Andry Rajoelina, il s'agit de représailles politiques, au mépris de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Ils réclament l'identité des responsables et la libération des proches et employés de la députée placés sous mandat de dépôt. Dans un communiqué, la police soutient que « *très tôt mardi, le commissariat central a été alerté d'un vol avec violence ayant causé des blessures et la perte de somme d'argent* ». Une alerte « *considérée comme un flagrant délit. (...) Les policiers ont procédé à une arrestation et non pas à une perquisition* », affirme le communiqué, laissant donc entendre que les proches de l'élue ont tenté de la dévaliser. Une manière, probablement, d'expliquer l'absence de mandat. Des déclarations qui ne font que rendre l'affaire encore plus opaque... *Midi* rapporte que récemment un individu qui serait le garde du corps d'une personnalité politique aurait contacté la députée par téléphone pour lui proposer de rallier le parti HVM au pouvoir moyennant une importante somme d'argent.

19/09 - La Gazette s'étonne de l'absence de réactions des associations de défense des droits de l'homme. Les organisations nationales, au nombre de douzaine, sont suspectées de partialité et de collusion avec le pouvoir. Elles ne font guère parler d'elles, sauf aux environs du 10 décembre, pour l'anniversaire de la DUDH ou lors de la signature de conventions de financement, notamment avec l'UE. « *Ceux qui suppléent aux défaillances de ces associations, ce sont surtout les branches des Eglises comme Justice et Paix ainsi que la Conférence épiscopale chez les catholiques, ou des instances religieuses comme le FFKM [pour les protestants]. Ou aussi certaines chancelleries étrangères qui ne craignent pas de s'engager, comme l'ambassade des Etats-Unis. (...) Pour le reste, les interventions (voire les interpellations) viennent surtout de l'étranger, notamment d'instances qui publient un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme, comme Amnesty International, Reporters Sans Frontières, Dis-Moi (Droits Humains dans l'Océan Indien) ou le Département d'Etat américain. Le hic, c'est qu'en raison de l'éloignement, ces organisations manquent de réactivité et leurs prises de position ne sont publiées que bien après les faits, quand ceux-ci ne sont plus d'actualité et ont cessé de fixer l'attention dans l'île. Alors que la situation de la démocratie et des droits de l'homme connaît une évolution inquiétante dans l'île, il importe de monter une association indépendante de défense des droits de l'homme et de la démocratie. Une opération qui devrait être confiée aux groupements les plus influents et les plus éclairés de la société civile. En souhaitant que le financement des organismes étrangers (notamment l'UE) aille en priorité à ce genre de groupement utile à la sauvegarde de la démocratie et des libertés. Plutôt qu'aux associations subventionnées qui ne sortent de leur sommeil que pour fêter le 10 décembre* ».

21/09 - La plainte de la députée Lalao Rahantanirina déposée contre les éléments qui ont pénétré de force dans sa résidence. Quatre personnes de son entourage, dont son demi-frère, une mère de famille et deux de ses employés, ont été jugées par le tribunal correctionnel. Alors que le demi-frère a été placé en détention préventive, les autres prévenus blessés lors de l'altercation se sont joints à la députée. Ils seraient en possession de certificats médicaux.

Cette perquisition musclée trouverait son origine dans un acte de banditisme commis dans la soirée aux abords de la résidence de la parlementaire. La femme d'un policier qui avait pris un taxi avec son époux a été délestée d'un sac contenant de l'argent et le policier a été assommé sitôt sorti du véhicule. Cinq heures plus tard, le policier agressé a débarqué chez l'élue, accompagné d'une dizaine de ses collègues, sous prétexte que les malfaiteurs y seraient terrés. Lalao Rahantanirina a été, dans la foulée, soupçonnée de détenir des armes et d'héberger des milices.

28/09 - Poursuivis pour agression et cambriolage, quatre proches de la députée ont écopé de trois mois de prison avec sursis. Le frère de la parlementaire a recouvré la liberté. Arrêtés puis traduits devant le tribunal, suite à une agression aggravée de vol contre un policier et son épouse, les cinq accusés ont été soupçonnés d'être des milices à la solde de la députée. C'est un acte de banditisme perpétré dans les environs des lieux d'habitation de l'élue qui a conduit à ce bras de fer judiciaire avec la police. Lalao Rahantanirina a porté plainte contre les éléments ayant pénétré de force dans sa résidence pour y effectuer une perquisition sans mandat et battre des personnes sur place. Elle a indiqué que le ministère de la sécurité publique avait procédé à l'identification des éléments entrés par effraction à son domicile.

► **L'opposition à l'exploitation aurifère de Soamahamanina, une affaire d'Etat**

06/09 - Les forces de l'ordre investissent Soamahamanina. La population s'interroge sur la mission qui leur a été confiée puisqu'il a été convenu que l'exploitation de la société minière chinoise était suspendue. La rumeur court que l'Emmo/reg attendrait des ordres pour imposer la réouverture du chantier. Selon d'autres sources, ce déploiement de forces annonce une prochaine visite du chef de l'Etat.

09/09 - Impressionnant dispositif de sécurité mis en place à Miarinarivo, localité proche de Soamahamanina, lors de la visite de Hery Rajaonarimampianina à l'occasion de la Journée mondiale de l'alphabétisation. Outre les gardes rapprochés qui accompagnent le chef de l'Etat à chacune de ses sorties publiques, la présence massive d'éléments des forces de l'ordre lourdement équipés a été fort remarquée. Les habitants de la commune de Soamahamanina, à une vingtaine de kilomètres de Miarinarivo, avaient annoncé qu'ils allaient tenter un face-à-face avec Hery Rajaonarimampianina afin de lui faire part de vive voix de leur opposition au projet d'exploitation minière de l'entreprise chinoise Jiuxing Mines. Malgré les barrages mis en place, quelques dizaines d'opposants sont parvenus à s'infiltrer parmi l'assistance et à déployer furtivement une banderole. On a même entendu quelques sifflements et des huées.

08/09 - Les maires de la région Bongolava nient avoir reçu de grosses sommes d'argent de la part de sociétés chinoises pour l'exploitation de minerais dans leur région. Ils tiennent à rassurer les populations, opposées à ces projets.

Dans une vidéo postée sur Facebook, Marc Ravalomanana demande aux entreprises chinoises de prendre exemple sur les entreprises européennes et américaines, « *qui ne débutent pas leurs exploitations tant que les volets environnementaux et sociaux ne sont pas assurés* ». « *C'est vrai que employez nos compatriotes, mais ce que vous faites n'est pas correct* », lance-t-il, avant de poursuivre avec une mise en garde claire et nette : « *faites attention, vous êtes aussi des étrangers ici* ».

16/09 - Les opposants à l'exploitation aurifère ont organisé un défilé dans le calme durant deux heures dans les différents quartiers de la localité. L'association Vona Soamahamanina, présidée par Robson Pierre, organisatrice de la manifestation, a tenu à démentir les accusations selon lesquelles les manifestants ont été payés pour étoffer les rangs des opposants. Des manifestants ont évoqué l'idée d'imposer à l'Etat un ultimatum pour la fermeture du site et l'enlèvement des engins et infrastructures de l'exploitant. Les forces de l'ordre, présentes sur place, ne sont pas intervenues. L'association avait mis en place son propre service d'ordre pour protéger les lieux sensibles. Après le passage du chef de l'Etat à Miarinarivo, certains se mettent néanmoins à espérer une issue favorable à leurs revendications. Dans les rangs, la détermination reste forte, même si chez certains admettent que des accords sont possibles avec les exploitants miniers, à conditions que les accords soient gagnant-gagnant.

Le « syndrome Soamahamanina » gagne d'autres régions. Des habitants du Bongolava craignent pour leurs terres : ils ont repéré des Chinois en prospection dans la région. Mêmes craintes dans la région de Fandriana, où des maires ont dû réunir la population pour tenter de les rassurer. Les autorités ont été appelées à faire preuve de la plus grande vigilance.

21/09 - Les opposants ont donné cinq jours pour le départ des opérateurs chinois. Jusqu'ici, l'Etat n'a pas donné suite à leur revendication. « *Jusqu'ici, il n'y a eu aucune réponse de la part du pouvoir* », déclare Pierre Robson, chef de file de l'association Vona Soamahamanina. Ying Vah Zafilahy, ministre des

mines, a juste déclaré : « *Nous sommes en train de chercher une solution à ce problème* ». Une tentative de médiation menée par le ministère il y a une vingtaine de jours a échoué, le pouvoir ayant été accusé de vouloir discréditer les opposants vis à vis de leurs concitoyens. La reculade du pouvoir, si elle était décidée, pourrait faire tâche d'huile et exacerber de semblables revendications dans d'autres régions aux prises avec des investisseurs chinois. Elle donnerait un très mauvais signal aux investisseurs étrangers que l'exécutif s'efforce d'attirer, fait-on remarquer.

23/09 - Affrontement entre manifestants et forces de l'ordre à l'expiration du délai de cinq jours donné par les contestataires afin que l'État enjoigne à l'entreprise chinoise de quitter les lieux. En l'absence de réaction des pouvoirs publics, les habitants ont organisé une manifestation et investi la RN qui traverse la localité où ils ont été confrontés à des éléments de l'Emmo. Celle-ci a répliqué à des jets de pierre par des lancés de grenades lacrymogènes. Une femme a été blessée et un manifestant appréhendé puis relâché. Pierre Robson, chef de file de l'association Vona Soamahamanina, a annoncé l'organisation d'une nouvelle manifestation avec la participation d'habitants de communes voisines. Le général Florens Rakotomahanina a soutenu que plus aucun débordement ne serait toléré à Soamahamanina. Olivier Mahafaly, premier ministre, a annoncé pour sa part son intention de jouer un rôle de médiation dans les conflits qui opposent les populations aux exploitants miniers étrangers.

Les forces de l'ordre ont arrêté les deux co-présidents de l'association Vona, Robson Pierre et Tsihoarana Andrianony, qui regroupe les représentants des villages affectés par le projet minier. Le motif de l'arrestation n'a pas été communiqué.

Augustin Andriamananoro échappe à une arrestation. Membre du bureau national du Mapar, très proche d'Andry Rajoelina et ancien ministre de la Transition, natif de Soamahamanina, il avait pris part à la manifestation et soutenu la femme blessée. À l'issue d'une interview sur le plateau de *Viva* appartenant à Andry Rajoelina, des éléments de l'Emmo ont tenté de l'appréhender. Il est parvenu à se réfugier dans les locaux de la station, où deux gendarmes l'ont poursuivi jusqu'à faire irruption en plein direct durant le journal télévisé, avant de rebrousser chemin. Jusqu'à tard dans la nuit, Augustin Andriamananoro a refusé de quitter les studios tandis que les gendarmes l'attendaient sur le parking. D'autres personnalités du Mapar, comme Pierre Houlder Ramaholimiaso et les députés Hawel Mamod'Ali et Naharimamy Irma, auraient également trouvé refuge dans les locaux de la station.

Une quinzaine d'éléments armés de la brigade de recherche se sont présentés au domicile d'Augustin Andriamananoro pour procéder à une perquisition. Les opérations, qui ont duré deux heures, en présence de son avocat, n'ont donné aucun résultat. Interrogé sur ces événements de Soamahamanina, le premier ministre affirme que l'Etat prendra les dispositions nécessaires à l'encontre de tous ceux qui tentent de semer des troubles. Selon ses dires, les manifestations qui se déroulent dans cette localité sont en train de dévier vers d'autres objectifs et sont inspirées par la xénophobie envers les Chinois.

Midi rappelle que ces faits surviennent après la perquisition sans mandat opérée au domicile de la députée Nina et au lendemain du kidnapping de l'ancien chef de région Haute Matsiatra Raharison Benjamin.

24/09 - Deux des chefs de file de l'association Vona Soamahamanina placés sous mandat de dépôt.

Quatre chefs d'inculpation ont été retenus contre eux. Après deux heures d'audition au tribunal d'Antananarivo, Pierre Robson et Tsihoarana Andrianony ont été conduits à la maison d'arrêt d'Antanimora où ils attendront leur procès prévu sous huitaine. Le fait que la Cour suprême ait pris un arrêt de dessaisir la juridiction de Miarinarivo témoigne de la gravité des charges retenues et indique que le dossier prend une envergure nationale. « *Atteinte à la sûreté intérieure de l'État, conduite d'une manifestation sans autorisation, destruction de bien commun* » figurent parmi les faits imputés aux deux leaders. Ils sont également tenus pour responsables de la disparition du fusil d'un élément des forces de l'ordre durant l'affrontement entre ces derniers et les villageois. Des proches des deux accusés racontent la manière dont ils ont été appréhendés par les forces de l'ordre. « *Alors qu'il était en réunion, à l'issue de la manifestation, un responsable des forces de l'ordre a appelé Pierre Robson pour lui demander de discuter. (...) Il s'est avéré qu'il a fait l'objet d'une arrestation et a tout de suite été transporté à Miarinarivo* », expliquent-ils. Une ruse également utilisée pour appréhender Tsihoarana Andrianony. Un scénario qui présente une certaine similitude avec les circonstances de la tentative d'arrestation d'Augustin Andriamananoro au siège de la station *Viva*. Lors d'une conférence de presse, l'ancien ministre a soutenu avoir été victime d'une tentative d'enlèvement. Les forces de l'ordre ne disposaient pas de mandat d'arrêt. Tout d'abord réfugié dans les locaux de *Viva*, Augustin Andriamananoro serait à présent « *introuvable* ». Pour *Midi*, Augustin Andriamananoro, en cavale, est en train de subir le même sort qu'un autre fidèle d'Andry Rajoelina, le sénateur Lylison, introuvable depuis début juin après avoir lancé un appel à la ville morte.

Pour L'Express, « on reprend donc exactement les mêmes méthodes que celles employées par la Transition pour mettre hors d'état de nuire tous ceux qui avaient une sympathie pour Ravalomanana. L'ancien baron de la Transition, natif de Soamahamanina et aperçu parmi les manifestants contestant

l'exploitation aurifère des Chinois (...) se voit ainsi frapper par le retour de la manivelle. Voilà donc son seul tort pour lequel il risque gros. Son 'château', un joyau bâti pendant la Transition à Ampitatafika a fait l'objet, comme on s'en doutait, d'une perquisition en bonne et due forme. Voilà donc la République enfoncée davantage dans des pratiques qui l'éloignent sûrement et rapidement des nations de son époque. Les enlèvements, les arrestations sans mandat, les assassinats sont des méthodes utilisées pendant la colonisation et la néo-colonisation pour saper les mouvements nationalistes et indépendantistes. Un pays signataire de la déclaration universelle des droits de l'homme n'a plus le droit de recourir à un tel procédé. (...) Aux incartades des forces de l'ordre régulières qui alimentent chaque jour la colonne des faits divers des journaux, il ne faut pas en rajouter avec l'excès de zèle de ces milices qui risquent de créer une guerre civile comme le craint l'ancien ministre José Andrianoelison. Aux or...pilleurs chinois dont les activités risquent d'embraser tout le pays, il ne faut pas ajouter des...or la loi pour semer la zizanie. (...) Plus on étouffe une jacqu...hery, plus on va vers la porte de sortie ».

26/09 - Le général Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription de gendarmerie, confirme qu'Augustin Andriamananoro est recherché. Il est considéré comme étant l'un des trois meneurs des manifestations villageoises. L'ancien membre du gouvernement de Transition serait inculpé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État et d'organisation de manifestation interdite. Il lui serait également reproché d'être responsable de la perte du fusil d'un élément des forces de l'ordre. Une source judiciaire a soutenu qu'aucun mandat d'arrêt n'a « *jusqu'ici* », été émis à son encontre. Ce qui pourrait laisser supposer que les forces de l'ordre ont pris l'initiative unilatérale de débusquer Augustin Andriamananoro, écrit *L'Express*.

Selon *Midi*, l'arme disparue d'un élément de l'Emmo/reg aurait été retrouvée par les habitants et aurait été restituée à la gendarmerie. « *Cette initiative a été prise pour démontrer aux autorités que nous n'avons pas besoin d'une arme pour faire la guerre, nous voulons juste le départ des Chinois qui sont en train de voler nos terres* », déclare un représentant de l'association Vona. L'identité de celui qui a réussi à s'emparer de l'arme durant les incidents n'a pas été dévoilée. Cette nouvelle donne devrait innocenter Augustin Andriamananoro, écrit *Midi*.

Le premier ministre Olivier Mahafaly dénonce une contestation instrumentalisée par l'opposition. « *C'est quoi la faute de ces Chinois ? Je ne vois pas. Ils sont là justement pour aider Madagascar, nous ne pouvons pas nous targuer d'être autosuffisants. On a besoin des investissements étrangers. L'opposition fait tout pour perturber l'ordre et la sécurité publique* ».

27/09 - Le ministère des mines oppose une fin de non-recevoir à la demande des habitants de Soamahamanina qui exigent le départ de Jiuxing Mines. « *Pourquoi devrait-on renvoyer les exploitants chinois ? (...) Ce n'est pas parce qu'un groupe de personnes réclame l'éviction d'un tel ou un tel que l'on doit s'y plier. On travaille pour le développement. Nous devons impérativement trouver une solution. (...) Le problème de Soamahamanina n'a pas été créé par le pouvoir actuel. C'est un problème privé* », déclare le directeur de cabinet. Les contestations de Soamahamanina sont réduites pour le gouvernement à des actes de déstabilisation politique, sur fond de xénophobie. Xiaorong Yang, ambassadrice de Chine, soutient pour sa part que « *les entreprises chinoises respectent les lois et les coutumes sociales malgaches* ».

Un blessé par balle à Soamahamanina. Les faits se seraient déroulés dans la nuit qui a suivi la manifestation villageoise. Cinq hommes se seraient introduits illicitement dans le domaine de Jiuxing Mines. En réaction, de supposés gendarmes en charge de la protection des lieux auraient tiré en l'air pour les faire fuir. L'un des « *visiteurs* » se serait caché, amenant les gardiens à lui tirer dans les jambes pour l'immobiliser. Blessé, il aurait été hospitalisé.

Selon André Rasolo, professeur de sociologie politique, ancien diplomate et membre du Comité d'experts pour la réconciliation, « Madagascar tombe de nouveau dans une logique d'affrontement ». Le durcissement des contestations à Soamahamanina, la répression du mouvement MMF et les poursuites contre les dirigeants du Mapar ne sont pas un bon signe à deux mois du Sommet de la Francophonie et à peine trois mois de la Conférence des bailleurs. « *Le soulèvement des paysans de Soamahamanina est un phénomène nouveau dans la contestation du pouvoir à Madagascar, jusqu'ici réservée aux mouvements urbains. Soamahamanina, avec l'emprisonnement des deux leaders et la détermination des paysans, risque de faire tâche d'huile dans les milieux ruraux, loin des autorités. On remarque également que le mouvement animé par le MMF ne s'essouffle pas. (...) Face aux réactions musclées du régime s'organise la détermination des mouvements ruraux et urbains contre le pouvoir en place. Madagascar tombe de nouveau dans une logique d'affrontement. En 56 ans d'indépendance, Madagascar n'a connu qu'une seule fois l'alternance démocratique au pouvoir [en 1993]* ».

28/09 - Le Collectif Tany lance un appel à la libération des deux responsables de l'association Vona, Pierre Robson et Tsihoarana Andrianony. Il demande également l'arrêt de toute répression contre le mouvement populaire et la satisfaction des revendications de la majorité de la population locale.

29/09 - Tribune écrit que les griefs contre l'Etat ou plutôt contre le régime s'accroissent et les sources de mécontentements sont innombrables⁴. La contestation du permis accordé à l'entreprise minière chinoise de Soamahamanina est devenue une affaire d'Etat. Les deux leaders de l'association Vona Soamahamanina sont toujours sous mandat de dépôt. Quatre chefs d'accusation pèsent sur eux. L'opposition radicale au régime se renforce, la société civile se mobilise. Les plus hauts dirigeants du régime contractuent de manières virulentes. Le président de la République est intervenu pour faire comprendre que les opposants sont des objecteurs de conscience et ne cherchent qu'à semer des troubles, alors même que la lutte contre la pauvreté et pour la reconstruction nécessitent la stabilité. Une guerre médiatique et de longue haleine est en cours.

28/09 - Midi se félicite que la CPI ait reconnu que les destructions de l'environnement et l'accaparement de terres pouvaient être traités comme des crimes contre l'humanité. « Un « ouf de soulagement » pour les associations et organisations œuvrant contre l'accaparement de terrains des paysans par des grandes firmes internationales », écrit le quotidien. « Une décision qui constitue un message fort pour les dirigeants malgaches qui poursuivent l'octroi de terrains aux investisseurs étrangers ».

29/09 - Déficit d'implication des communautés locales dans l'exploitation des ressources naturelles. « La population ne bénéficie pas d'une quelconque équité économique dans la plupart des exploitations », soutient Saholy Raminintsaoatra, juriste et enseignant-chercheur à l'université d'Antananarivo. Elle est le plus souvent exclue des discussions dans lesquelles elle pourrait négocier ses intérêts. « Force est malheureusement de constater que c'est seulement après des conflits que l'État et les promoteurs conviennent aux communautés locales concernées par ces projets à dialoguer ensemble », se désole Eric Hermann Raparison, spécialiste en droit foncier et développement local. Le conflit actuel de Soamahamanina illustre parfaitement ce problème d'absence de consentement, en violation de la loi qui prévoit que celui-ci doit être obtenu des populations directement concernées par le projet.

30/09 - Nouveaux affrontements entre les forces de l'ordre et les contestataires de l'exploitation minière de Soamahamanina sur la route nationale qui traverse la localité. Bilan : 4 arrestations. 5 personnes ont été blessées du côté des forces de l'ordre et 6 du côté des manifestants. L'absence des présumés meneurs de la contestation, deux en détention provisoire et l'un activement recherché, n'a visiblement pas porté atteinte à la détermination de la population. Les incidents ont éclaté lorsque des manifestants ont décidé de bloquer le passage des véhicules avec des moellons.

► Questions électorales, CENI

13/09 - Le président de la CENI, Hery Rakotomanana, affirme que la mise à jour de la liste électorale pour la présidentielle de 2018 sera lancée à partir de décembre 2016. Cette liste doit être érigée en 2 ans maximum pour éviter que les erreurs lors de la précédente élection ne se reproduisent et pour répondre aux attentes de la communauté internationale pour une élection crédible et transparente. Le scrutin présidentiel devrait débiter en décembre 2018, pour une prise de fonction en janvier 2019.

14/09 - Le Pnud et la CENI ont signé une convention de financement de 772 000 de dollars pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale électorale. Le défi est de porter à au moins 10 millions le nombre d'inscrits sur la liste, soit 1,4 million de plus qu'actuellement, et de garantir une meilleure transparence du processus. Le premier objectif est la sensibilisation des citoyens et dans cette perspective une vaste campagne de mobilisation sera conduite pour amener les électeurs à s'inscrire. Il sera par la même occasion mis en place un cadre de concertation où toutes les entités impliquées seront invitées à s'exprimer pour la crédibilité du processus. La convention permettra enfin la migration du fichier électoral dans une base de données plus robuste, fiable et sécurisée.

20/09 – Des élections crédibles et acceptées par tous. Deux points que la CENI souhaite rendre effectifs. Des objectifs qui passent par la révision du cadre juridique des scrutins. Dès le lendemain des sénatoriales, fortement critiquées par les organisations de la société civile et l'opinion politique, la CENI s'est donnée pour mission d'organiser des élections acceptées par tous. Depuis, de multiples ateliers d'échanges se sont tenus avec les acteurs civils et politiques ou encore avec la presse. La contribution des partenaires internationaux est également sollicitée, en prévention d'une nouvelle crise post-électorale. Outre la transparence et la crédibilité des votes, l'indépendance de la CENI vis-à-vis de l'exécutif est aussi en jeu dans la révision du cadre juridique. Une absence d'indépendance soulevée par Me Hery Rakotomanana, président de l'institution, en marge d'une cérémonie de signature de la convention avec le Pnud. S'agissant de la fixation des dates des élections régionales et provinciales encore en attente, ou encore de la prochaine pré-

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/67/85/448497/112710769.pdf>

sidentielle, la CENI rappelle que cette compétence lui échappe. Le financement du processus électoral reste, par ailleurs, à la discrétion de l'État central. Le cadre juridique amélioré des élections devrait être soumis au vote du Parlement lors de la première session ordinaire de 2017.

Les OSC semblent avoir des propositions précises à formuler concernant le cadre juridique des scrutins. Elles portent notamment sur le plafonnement du budget des campagnes électorales, la facilitation des décomptes et le mode d'attribution des sièges à l'issue des scrutins de liste. Donner à la CENI le pouvoir de définir le calendrier électoral en tenant compte de la durée légale des mandats, sans attendre l'initiative étatique, est également préconisé par certaines organisations.

29/09 - Selon le président de la CENI, une élection présidentielle anticipée, telle que la réclame une frange radicale de l'opposition, serait mal organisée et ne répondrait pas aux attentes des acteurs. Et « *lorsque les élections ne se déroulent pas comme il se doit c'est, systématiquement, la CENI qui se fait lyncher par l'opinion* », ajoute-t-il. Les leaders du MMF exigent d'ailleurs que ce scrutin présidentiel anticipé qu'il appelle de ses vœux soit précédé d'une refonte de la CENI.

► **Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie, îles Eparses**

01/09 - La communauté internationale rentre en scène pour prévenir les risques d'une nouvelle crise politique. Les intentions séditionnelles affirmées par le mouvement « *Antso* », et le « *Dinika ho an'ny fanavotam-pirenena* » (AFP et DFP), auxquelles s'ajoutent les revendications visant à la démission du chef de l'État et à la tenue d'une présidentielle anticipée par le mouvement « *Mitsangàna ry Malagasy* » (M-MRM), ont mis en alerte l'opinion internationale. Une conjoncture jugée suffisamment critique pour justifier une intervention, au risque de se faire à nouveau reprocher une ingérence dans les affaires intérieures. Hawa Ahmed Youssouf, représentante spéciale de la présidente de la Commission de l'UA, et Violette Kakyomya, représentante du Pnud, ont fait savoir qu'il est impératif de ne pas remettre en cause l'échéance présidentielle de 2018. Il est hors de question d'envisager l'organisation d'élections anticipées. Marc Ravalomanana, tout en comprenant l'impatience des opposants, déclare vouloir respecter le veto de la communauté internationale. Il encourage celle-ci à prendre des initiatives pour imposer un dialogue national et éviter la survenue d'une nouvelle crise. Joaquim Chissano, « *représentant spécial* » de la Sadc, s'est prononcé récemment lui aussi pour la reprise du processus de réconciliation nationale dans le but d'avoir un contexte propice à des élections acceptées par tous en 2018. « *Il y a beaucoup de projets en cours, des fonds sont disponibles pour le pays (...) Madagascar ne doit plus retourner en arrière* », déclare Hawa Ahmed Youssouf.

06/09 - Sécurisation des futurs Sommets : les camps, casernes, postes militaires et policiers sont toujours consignés, confirme le général Béni Xavier Rasolofonirina, ministre de la défense nationale. L'un des objectifs serait d'intensifier l'entraînement et le renforcement de capacité des troupes dans le cadre des préparatifs des sommets du Comesa et de la Francophonie. Une mobilisation qui a débuté lors de la session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), qui s'est tenue à Antananarivo début juillet. Les éléments de la police nationale sont déjà en action pour épauler la commune d'Antananarivo dans l'assainissement de la capitale. Le général Rasolofonirina a fait également un rapprochement de la mesure de consignation avec la conjoncture sociopolitique. « *Garder les éléments dans les camps et les casernes permet d'éviter les rumeurs et suspicions quant à l'implication de militaires dans des réunions politiques séditionnelles* », a-t-il soutenu.

21/09 - A deux mois du Sommet de la Francophonie, la question sécuritaire demeure problématique, surtout après l'arrestation d'un individu se revendiquant de Daech, estime Radanoara Julien, expert en relations internationales. Selon lui, les menaces terroristes qui pèsent sur Madagascar ne devraient pas être prises à la légère. « *Qu'il s'agisse d'une simple expérimentation, d'un moyen pour obtenir de l'argent, ou d'une véritable revendication terroriste, il faut prendre la menace très au sérieux* », déclare-t-il à *Midi*. Madagascar sera au centre des intérêts occidentaux et accentuera de ce fait l'attention des terroristes, estime-t-il.

23/09 - Lutte contre le terrorisme : l'Iran déclare être prêt à aider Madagascar dans le cadre de la préparation des prochains sommets internationaux. Une délégation du ministère iranien des affaires étrangères l'a annoncé lors de son entretien avec le premier ministre. Après la levée des sanctions et de l'embargo international, le pays renoue des liens de coopération avec les pays africains et du Moyen-Orient. Le gouvernement malgache s'est déclaré ouvert à un appui portant sur le renforcement de la sécurité intérieure. La rencontre a laissé entrevoir d'autres perspectives de coopération. À titre d'exemple, dans les secteurs de l'énergie, du raffinage du pétrole, du gaz, du machinisme agricole, de la pharmacie, de la santé et de l'éducation, avec des bourses accordées à des étudiants en médecine.

07/09 - Olivia Ratsiferana, directrice de la Seimad - Société publique d'équipement immobilier - discrètement limogée pour « défaillance ». Elle aurait notamment rencontré des difficultés dans la recherche de partenariats pour concrétiser dans les temps des projets présidentiels, parmi lesquels le village « *Voara*

», à Andohatapenaka, annoncé au départ comme étant le village de la Francophonie, dont la livraison était programmée pour fin octobre, quelques semaines avant le Sommet. En réalité, il n'aurait été prévu que la construction d'un « *village artisanal* ». Certains médias avancent l'hypothèse que le limogeage ait été motivé par la découverte d'un détournement de fonds au sein de l'entreprise immobilière, à l'origine du retard pris dans l'avancement des travaux.

09/09 - Sommet de la Francophonie : les retards se confirment. *La Gazette* écrit : « *Après avoir loué le Sommet de la Francophonie comme étant le Nirvana ou tout au moins la 8ème merveille du monde, le régime fait profil bas parce qu'il a compris que la qualité de l'organisation ne serait pas à la hauteur des promesses et des enjeux. La douche froide subie par le régime s'explique par les problèmes relatifs aux financements et aux retards, sachant que les deux sont liés. Certains détracteurs avaient prévu l'annulation pure et simple de l'accueil du Sommet par Madagascar. D'autres avaient annoncé des retards. Les retards sont là. Le Chef de l'Etat (...) a pu constater par lui-même que les objectifs ne seraient pas atteints. Les retards sur presque tous les chantiers nuisent gravement à la crédibilité de nos dirigeants. (...) Tous ceux qui se sont endettés à travers des prêts ou des lignes de découvert craignent les actions en recouvrement des établissements bancaires. (...) Cependant, le Sommet ne sera pas un désastre pour tout le monde puisque certains individus proches du régime ont perçu des commissions substantielles* ».

13/09 - Le gouvernement devra signer un chèque de plus de 1,5 milliard Ar pour sustenter les participants au Sommet de la Francophonie. Des chiffres qui font tiquer la population dont une frange importante est menacée par la malnutrition. Cette dépense, révélée par la publication du résultat des appels d'offres, concerne des cocktails, pauses-café, déjeuners et diners organisés dans le cadre du Sommet. Quatre sociétés se partagent le gâteau. L'une d'entre elle, Le Relais de la Haute Ville, appartient au député HVM Luc Ratsimbazafy. Les dépenses en restauration occupent près du dixième du budget de l'organisation de ce rendez-vous international.

17/09 - Interviewé par plusieurs médias français à l'occasion de son déplacement à Paris, Hery Rajaonarimampianina s'est montré évasif sur le coût et les retombées du Sommet de la Francophonie⁵. Depuis le lancement des différents projets et chantiers, la question du budget a toujours constitué un tabou. Le flou est entretenu entre ce qui relève de la préparation du Sommet proprement dit et les « *grands projets présidentiels* ». Impossible d'obtenir un chiffre distinct, tant les financements sont imbriqués. Le pouvoir a tout intérêt à entretenir cette confusion pour ne pas exacerber le rejet de cette manifestation par une population dont l'immense majorité lutte pour la survie, estiment les médias. En matière de retombées financières, la publication de données trop précises pourrait faire apparaître que celles-ci profitent majoritairement aux opérateurs partageant la ligne politique du pouvoir. L'afflux de visiteurs devrait certes booster les chiffres d'affaires du secteur hôtelier et touristique mais le retour global sur investissement ne semble pourtant pas garanti, juge *L'Express*.

10/09 - À mi-mandat le pouvoir n'a toujours pas nommé d'ambassadeurs. « *La nomination des ambassadeurs est une prérogative exclusive du président de la République* », a rappelé une nouvelle fois la ministre des affaires étrangères. En juin 2015, Béatrice Attalah avait indiqué qu'elle avait transmis une liste de candidats au chef de l'État. Seuls trois ambassadeurs sont encore en fonction, à New-York, au Canada et en Chine. La « *diplomatie de combat et économique* » qu'Hery Rajaonarimampianina a appelé de ses vœux est en panne, et ce à quelques semaines de la conférence des bailleurs et amis de Madagascar. Une situation qui pourrait compromettre la bonne exécution des accords conclus dans la capitale française. Madagascar est-il en manque de personnalités remplissant les critères présidentiels pour ces destinations convoitées. L'intention d'ouvrir de nouvelles ambassades et le temps que prennent les procédures pourraient aussi expliquer cette longue attente. On évoque également des raisons financières. Le chef de l'Etat aurait, dit-on, l'intention de rompre avec la pratique des anciens dirigeants qui a consisté trop souvent à nommer dans ces fonctions des politiciens gênants que l'on veut ménager.

12/09 - Madagascar cherche à impliquer sa diaspora dans le développement du pays. Depuis un an, un service spécifique consacré à la diaspora a été créé au ministère des affaires étrangères à Antananarivo. L'objectif à moyen terme est de mettre en place une réelle politique de mobilisation de la diaspora pour aider au développement du pays. Première étape : la réalisation d'une étude pour cerner le profil de la diaspora malgache en France, car c'est là qu'elle est la plus nombreuse. Ils y seraient entre 100 000 et 140 000, malgaches, binationaux, Français d'origine malgache ou même Sino-malgaches et Indo-malgaches. Une diaspora plutôt féminine (à 63 %), avec un niveau d'étude supérieur à la moyenne française, tournée vers les services et l'entrepreneuriat et qui est en quête de ses racines. 87 % des sondés souhaiteraient contribuer au développement du pays mais avec certaines réticences compte tenu de la situation du pays : méfiance envers la corruption, méfiance envers les dirigeants, méconnaissance des procédures et des opportuni-

⁵ Voir aussi l'article « *Opinions* » de *L'Express* : <http://p0.storage.canalblog.com/07/34/448497/112565044.pdf>

tés...Prochaine étape : réaliser ce type d'étude dans d'autres pays où la diaspora malgache est forte comme au Canada. Et mettre en place de premiers projets pour inciter les jeunes à retisser des liens avec la Grande île.

13/09 - Ouverture de l'AG des Nations unies : les organisations qui militent pour la restitution des îles Eparses ont remis une résolution au ministère des affaires étrangères. Le texte porte sur trois points résultant d'un symposium qui s'est tenu au mois de juillet : « *Annuler toutes les décisions portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Madagascar notamment la loi du 21 février 2007 déclarant que les îles malgaches font désormais partie des îles antarctiques françaises (...), cesser immédiatement toute mesure en cours qui porterait atteinte à la souveraineté de Madagascar et qui pourrait affecter la recherche d'une solution juste au différend opposant le gouvernement malgache au gouvernement français (...), procéder à la restitution immédiate et sans condition des îles malgaches détenues arbitrairement par le gouvernement français et en écartant toute autre solution, notamment celle d'une cogestion* ». Jusqu'ici l'Etat a semblé préférer s'aligner sur la position officielle des Nations unies et s'engager dans une négociation avec la France. Une position conseillée par Ban Ki-Moon lors de sa visite à Madagascar en mai dernier. De retour d'une visite officielle en France en 2014, Hery Rajaonarimampianina avait déclaré qu'une plateforme composée des représentants des deux pays serait mise en place pour engager des négociations. Béatrice Attalah, ministre des affaires étrangères, confirme que l'équipe malgache devant siéger au sein de cette instance est prête depuis quelque temps. « *La commission française [quant à elle] a été mise en place la semaine dernière* », a-t-elle précisé.

L'amicale des anciens sénateurs aurait réuni 25 000 signatures soutenant l'appartenance des îles Eparses à Madagascar.

21/09 - Iles Eparses : le sujet de nouveau écarté de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Nations unies. Il est reporté au prochain rendez-vous annuel de l'organisation. Comme l'indique la recommandation portant sur le projet d'ordre du jour, le sujet avait été retenu dans le programme initial provisoire, ce qui pourrait indiquer que ni Madagascar ni la France n'ont souhaité s'engager à débattre sur ces îles dont l'appartenance fait l'objet d'un litige entre les deux pays. Béatrice Attalah, ministre des affaires étrangères, avait pourtant affirmé que la délégation malgache allait soulever la question durant cette 71^{ème} session... « *Si la question des îles malgaches n'est pas discutée lors de cette session, nous allons porter l'affaire devant le tribunal international du droit de la mer (TIDM)* » qui siège à Hambourg, annonce l'association Nosy Malagasy (ANM) présidée par la juge internationale Arlette Ramarason. « *Nous avons d'ores et déjà demandé à l'Etat malgache de faire sienne la résolution que nous avons élaborée en marge du symposium national pour la restitution des îles malgaches* », explique-t-elle.

Pour Tribune, « *il faut dire aussi que rare pour ne pas dire aucun pays ne soutient la Grande île dans cette revendication, pour la bonne raison que les autorités actuelles n'ont jamais fait une revendication officielle et publique. Le chef de l'Etat, pour ne pas trop mécontenter l'opinion, a fait seulement une revendication du bout de lèvres et a trop peur de la réaction de la France à la veille du Sommet de la Francophonie pour oser réclamer ouvertement les îles Eparses. Seule la Russie a une fois, lors de sa dispute avec la France à propos de l'annexion de la Crimée, rappelé à la France qu'elle est très mal placée en termes de respect de droit international pour donner des leçons à la Russie* ».

23/09 - Dans son allocution prononcée à la tribune des Nations-unies, Hery Rajaonarimampianina a brièvement évoqué situation des négociations entre Madagascar et la France, révélant que des pourparlers avaient été engagés à Paris le 17 juin, conformément aux résolutions de l'ONU « *engageant* » le gouvernement français à entamer les discussions pour la rétrocession de ces îles. Béatrice Attalah, ministre des affaires étrangères, a expliqué que « *la mise en place de la commission mixte entre les deux pays, comme convenu entre les deux présidents, explique ainsi le renvoi de la discussion à la 72ème session de l'assemblée générale. En attendant, il y aura encore des détails à régler, notamment de la part de la France* ».

23/09 - Signature du Traité international sur le commerce des armes classiques (TCA). Durant son séjour à New York, en marge de sa participation à l'assemblée générale des Nations unies, le président de la République a procédé à la signature de ce traité juridiquement contraignant, qui établit des normes internationales communes concernant l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, réforme du secteur sécurité (RSS)

01/09 - Trafic d'armes de guerre : grosses prises à Antananarivo. Un réseau de trafiquants d'armes est en voie de démantèlement après l'arrestation des premiers maillons de la chaîne. Opérant sur la base de

renseignements, le commissaire central a pu intercepter un taxi dont les passagers détenaient deux kalachnikovs avec 5 chargeurs et 178 cartouches, ainsi que des uniformes de gendarmes. Les armes étaient destinées à l'approvisionnement des dahalo dans le Sud, a reconnu l'un des individus interpellé, revêtu d'une tenue de gendarme et en possession d'une fausse carte professionnelle. Le passager a aussi révélé avoir participé à plusieurs vols de bœufs dans des attaques à main armée, en étant en même temps leur fournisseur d'armes. Un militaire en activité a été arrêté suite à ces révélations mais il a nié toute relation avec le principal incriminé. Ce dernier a affirmé qu'il avait des complices parmi des membres du gouvernement. La police attend la délivrance d'une délégation pour poursuivre les investigations dans les régions où les accusés ont opéré. Les deux hommes ont été placés sous mandat de dépôt.

01/09 - Dix dahalo abattus sur la centaine qui a attaqué un village à Beraketa. Les malfaiteurs ont braqué une centaine des bœufs. Un élément de la gendarmerie a été blessé.

03/09 - Les attaques de dahalo font rage dans la région de Soavinandriana Itasy. Un caporal a été tué suite à des échanges de feu intervenus au cours de la poursuite d'un groupe de 10 malfaiteurs armés d'un Mas 36. Une kalachnikov et 30 cartouches ont été saisis par les bandits. Un adjudant a été blessé.

09/09 - Le maire de Beraketa alerte les autorités sur l'insécurité croissante dans sa commune et sur le « double jeu » des forces de l'ordre. Les villageois qui participent à la traque des dahalo se sont rendu compte que les gendarmes supposés avoir mené des assauts et tué des voleurs en utilisant une importante quantité de munitions, avaient en fait passé un pacte avec eux. Leurs déclarations, faites aux autorités de Beraketa et de Toliara, seraient contradictoires et ne concorderaient pas avec les faits. Lors de l'une de leurs attaques, les dahalo avaient totalement détruit deux villages. Le chef de circonscription régionale de gendarmerie de Toliara s'est rendu à Beraketa pour enquêter sur ces faits.

10/09 - Une charte communautaire unique « Dina tokana » régira désormais les actions relatives au maintien de la sécurité dans le district de Fenoarivobe (Bongolava). L'efficacité de cette nouvelle charte de sécurité sera assurée par le chef du district qui est parvenu à fédérer tous les maîtres de la circonscription. Les forces armées appuient cette initiative. Ce district est classé parmi les zones à haut risque de banditisme.

17/09 - Les forces de gendarmerie ont affronté une bande d'une centaine de dahalo à Andranombao lakora. Le bilan fait état d'une dizaine de morts dans les rangs des malfaiteurs. L'adjoint du commandant de la compagnie territoriale de gendarmerie a été grièvement blessé. « *Accompagné de quelques gendarmes et de milices de l'auto-défense villageoise, l'officier était en train d'engager une poursuite lorsque le peloton s'est trouvé nez-à-nez avec les bandits armés* », explique, le commandant du groupement de gendarmerie de la région Ihorombe. Repoussés dans un premier temps par le lieutenant et ses hommes, les bandits, en surnombre, ont d'abord renoncé à leur butin (150 têtes de bovidés), avant de revenir à la charge. Ils ont, à nouveau, réussi à faire main basse sur le troupeau puis se sont évanouis dans la nature, emportant avec eux les corps de leurs comparses tombés sur le champ de bataille. Des renforts étaient attendus de la capitale pour lancer une opération de ratissage. Au mois d'avril, un adjudant de l'Unité spéciale anti-dahalo (USAD) avait déjà trouvé la mort dans ce secteur difficile d'accès.

24/09 - Une vingtaine de dahalo, armés de deux Kalachnikov et d'une dizaine de fusils de chasse, s'est emparée d'une cinquantaine de têtes de bovidés, à proximité de Tsiroanomandidy. Ils ont pris en otage huit bouviers pour servir de monnaie d'échange.

27/09 -Une opération de maintien de la paix et de sécurisation va être lancée à Ankazoabo. Des dizaines de militaires et de gendarmes participeront à cette mission qui consiste à faire une descente dans tous les fokontany des neuf communes du district. L'objectif ne serait pas de traquer les dahalo mais de sensibiliser la population afin qu'elle puisse participer à l'autodéfense villageoise. Les forces de l'ordre vont aider à la mise en place de la convention de sécurité locale, communément appelée « *Dinabe* », une approche qui, en impliquant les notables locaux, aurait fait ses preuves dans de nombreuses localités. Les notables sont fréquemment suspectés de complicité avec les dahalo pour protéger leurs proches accusés d'appartenir à des bandes de malfaiteurs.

29/09 - Démantèlement d'un réseau de trafiquants de bovidés à Talatan'i Volonondry. Une dizaine de suspects ont été arrêtés. « *Les individus enquêtés ne sont pas forcément des voleurs de bétail. Ils appartiennent à un réseau. Certains prennent part directement aux vols, mais les autres interviennent dans le circuit en tant qu'intermédiaires, jusqu'à ce que les bœufs volés terminent sur des étals de bouchers* », explique le commandant du groupement de la gendarmerie.

Le chef du poste avancé de la gendarmerie à Ampagabe abattu en effectuant une intervention avec ses éléments au foyer d'un opérateur économique pris d'assaut par une vingtaine de bandits équipés d'armes à feu. Une somme s'élevant à 25 millions d'ariary a été dérobée. L'un des assaillants a été arrêté.

08/09 - Un gang de 10 hommes armés a attaqué un camion sur la RN7 à proximité d'Ambositra. Un passager, propriétaire de bétail, a trouvé la mort dans l'attaque. Deux autres personnes ont été blessées. La gendarmerie a été alertée par les occupants d'un taxi-brousse qui faisait cap sur Antananarivo et qui est passé sur les lieux au moment de l'attaque. Les quatre occupants du camion se rendaient à Ambalavao pour acheter des bovidés au marché de cette localité. Avant d'être abattu, l'homme a été torturé pour qu'il remette aux bandits la somme d'argent qu'il détenait.

10/09 - Un 4x4 qui transportait neuf personnes venant de Faratsiho a été intercepté de nuit sur la RN par six bandits armés. Deux passagères ont été violées. Au total, cinq personnes ont été blessées, dont l'une gravement. Les coupeurs de routes ont également fait main basse sur une somme de 400.000 Ar, des bijoux et 16 téléphones portables. Les victimes n'ont pu informer la gendarmerie que le lendemain. Après un semblant de sécurité retrouvé ces deux dernières années sur cet axe à l'ouest de la région Vakinankaratra, les attaques visant les véhicules ont repris de plus belle.

13/09 - Un taxi-be attaqué, tous les passagers détrossés, sur la liaison urbaine entre la capitale et Ivato. Deux bandits armés sont montés dans le véhicule comme tous les autres passagers, à un arrêt. Ils ont refusé de prendre les places avant, prétextant qu'ils allaient descendre rapidement. Soudain l'un d'eux a brandi une arme et a menacé les voyageurs. L'autre bandit les a fouillés un à un, calmement, en prenant son temps. Les victimes n'ont opposé aucune résistance. Après leur forfait ils sont tranquillement sortis du véhicule et sont repartis à pied.

19/09 - Bavure policière : le passager d'un taxi-brousse tué par un gendarme lors d'un contrôle, un second gravement blessé. Le drame s'est noué de nuit sur la route reliant Antsirabe à la capitale. Le chauffeur avait tenté de forcer un contrôle routier car il pensait être la cible de coupeurs de route. Le gendarme qui a ouvert le feu avec sa Kalachnikov et le chauffeur de taxi-brousse ont été placés en garde à vue. Le commandant de la gendarmerie locale a affirmé qu'il n'y aurait : « *ni corporatisme, ni deux poids, deux mesures lors des enquêtes* ». Les deux victimes sont des « *mpiandry* » qui venaient d'assister à une cérémonie religieuse de l'Eglise luthérienne. *Tribune* écrit : « *L'affaire d'Antsirabe remet sur le tapis les formations en droits humains au sein des forces de l'ordre et de sécurité car malgré tout on ne tire pas sur un malfaiteur ou sur un fuyard pour tuer mais pour l'empêcher d'échapper à la justice, donc dans les jambes ou dans les roues du véhicule. La seule circonstance admise dans l'usage des armes pour tuer est en cas de légitime défense sinon en cas de guerre* ». Le gendarme auteur du tir meurtrier lors du contrôle routier à Antsirabe a été radié, affirme le général Didier Paza, secrétaire d'État chargé à la gendarmerie.

02/09 - Meurtre des deux Français à Ste-Marie : les neuf Malgaches mis en examen refusent d'embarquer à destination de Toamasina pour comparaître devant le tribunal. Une partie de la population leur apporte son soutien, ainsi que certains transporteurs maritimes. Leur interpellation reposerait, selon eux, sur des rumeurs non fondées. L'enquête et les interrogatoires préliminaires sont bouclés et les enquêteurs, dont deux gendarmes de La Réunion, ont déjà quitté l'île. La population menace de descendre dans la rue. Le directeur d'une agence bancaire locale a rejoint le groupe des personnes mises en examen. La thèse d'un drame passionnel n'est toujours pas écartée mais ce fait divers a eu un très important retentissement médiatique à l'étranger. Les opérateurs du secteur sont très inquiets des retombées négatives de ce meurtre. Le ministre du tourisme, Roland Ratsiraka, déplore l'attitude des médias français qui mettent en garde les ressortissants français au sujet de l'insécurité qui régnerait dans la Grande île.

06/09 - Cinq inculpations pour le meurtre du jeune couple de Français, dont un ressortissant français, ancien compagnon de la jeune femme assassinée. Les quatre autres suspects, parmi lesquels le directeur malgache d'une agence bancaire, ont été remis en liberté, a déclaré Elien Rajaonson, commandant de la section de recherche criminelle de la gendarmerie. Le procureur de Toamasina a transmis le dossier au parquet de Nanterre, en France, pour que ce dernier puisse effectuer son enquête, précisant qu'il ne s'agissait pas d'une ingérence de la justice française mais de coopération. Le procureur, qui se rendra à Paris pour assister à l'autopsie des deux corps rapatriés, a tenu à rejeter formellement la rumeur d'un détournement d'argent de l'association environnementaliste qui aurait été à l'origine du meurtre. Au total, 42 personnes ont été entendues durant l'enquête. L'hypothèse d'un crime passionnel demeure privilégiée.

02/09 - Quatre individus armés et vêtus de treillis militaires ont enlevés un Indo-pakistanaï dans un quartier de la capitale. Une opération malheureusement devenue banale ces derniers temps, déplorent les médias. La victime, propriétaire d'un magasin, se préparait à monter dans sa voiture pour rentrer chez elle

lorsque quatre hommes armés ont surgi. Le chauffeur qui attendait au volant, n'a pas eu le temps de réagir. La voiture a été abandonnée, le chauffeur laissé à bord, ligoté et recouvert d'un drap.

24/09 - Nouveau kidnapping d'un ressortissant indien. Une forte rançon est exigée. Victime d'un rapt à proximité d'Ambatolampy, le jeune indien de 25 ans, fils d'un opérateur économique, est retenu depuis une semaine. Ni la police ni la gendarmerie n'ont été alertés par sa famille.

07/09 - Un gendarme, garde du corps d'un sénateur, arrêté en flagrant délit de vente de son arme de service par les policiers de l'Unité d'intervention rapide (UIR) de la police. L'arrestation a été rendue possible grâce à des renseignements parvenus au commissariat de police d'un quartier du centre-ville de la capitale. La nouvelle de l'arrestation a été annoncée aux responsables de sa caserne alors même que se tenait une réunion destinée à l'élaboration d'un plan d'action contre l'insécurité.

10/09 - Vente illicite d'armes : quatre gendarmes en détention préventive. L'un d'entre eux a été appréhendé dans le véhicule d'un sénateur. Il avait sur lui deux pistolets. Des informations données par la police nationale indiquent que la kalachnikov qu'il s'appropriait à vendre avait été proposée à 3 millions Ar. L'accord de vente conclu, un rendez-vous avait été fixé entre les deux parties mais, informée par un indicateur, la police est intervenue lorsque le vendeur est arrivé sur place à bord d'un véhicule muni d'une cocarde officielle.

06/09 - Le processus de réforme du secteur sécurité (RSS) remis en marche. Il aura fallu plusieurs mois pour que la présidence se penche à nouveau sur le document que le gouvernement Ravelonarivo avait présenté au mois d'octobre 2015. La présidence a décidé de réactiver ce chantier et de lui consacrer un atelier de cinq jours. Le chef de l'Etat a fait valoir qu'il s'agit de procéder à une réforme qui servira la population car la sécurité et le développement sont étroitement liés. Le général Fidy Manjato Rakotonairovo, directeur du cabinet militaire de la primature et en charge de la conduite du projet a néanmoins précisé que la RSS n'a pas pour vocation d'apporter des solutions immédiates, à court, voire à moyen terme, aux problèmes sécuritaires qui rongent Madagascar et qui ont pris une dimension préoccupante ces dernières années. Il s'agit d'un projet à long terme, à horizon de 20 ou 30 ans. Soutenir la marche vers le développement, rétablir la confiance en l'autorité de l'Etat, la confiance entre l'Etat et la population et entre cette dernière et les prestataires de sécurité, avoir un système de sécurité efficace, efficient, responsable et redevable sont, notamment, les objectifs de la RSS. Dans l'immédiat et pour atteindre une certaine efficacité, les forces de l'ordre comptent, entre autres, sur un apport de 3 millions de dollars de la part des Nations unies dans le cadre du fonds de consolidation de la paix.

09/09 - L'atelier de planification stratégique et opérationnel de la RSS plaide pour un contrôle démocratique des forces de sécurité. Ce qui inquiète ces dernières. Les interrogations et les inquiétudes se sont particulièrement manifestées au sujet du rôle que sera appelé à jouer le Parlement dans le système de contrôle à mettre en place. Il serait en effet prévu que les deux Chambres adoptent des textes destinés à cadrer ce contrôle démocratique. « *Certes, les députés vont contrôler nos faits et gestes. Nous ne sommes pas contre car cela entre dans le cadre du principe de redevabilité. Mais qui contrôlera leurs actions à eux ? Quelle garantie aurons-nous qu'il n'y aura plus d'abus d'autorité de leur part ?* », s'interroge un officier supérieur, qui poursuit : « *déjà maintenant plusieurs d'entre eux se permettent d'intervenir directement auprès des ministres responsables ou encore du commandement militaire. Qu'en sera-t-il lorsqu'une loi les autorisera à le faire ?* ». L'interventionnisme des députés est en effet un sujet particulièrement sensible pour les forces de l'ordre. Les élus sont accusés de vouloir interférer dans les décisions d'affectation et le déroulement d'enquêtes les concernant, eux et leurs proches ou relations.

20/09 - Bavures et voies de fait - Les excès des forces de l'ordre inquiètent. Des excès qui mettent à mal l'image des forces de défense et de sécurité mais surtout qui entament fortement la confiance et le respect des citoyens à leur endroit. Dans certaines situations les forces de l'ordre inquiètent plus qu'elles ne rassurent. L'affaire du gendarme qui a ouvert le feu contre un taxi-brousse et l'incursion brutale, sans mandat, de membres des forces d'intervention de la police au domicile d'une députée, renforcent ce sentiment de défiance. A cela s'ajoute ces derniers temps l'arrestation d'éléments des forces de l'ordre accusés de louer des armes à des malfaiteurs ou de faire partie de bandes de kidnappeurs et d'être impliqués dans des attaques à main armée. Il y a aussi la corruption qui, à l'instar d'autres entités publiques, gangrène les forces de sécurité. Sans parler des abus de pouvoir au quotidien qui ne font que renforcer le ressentiment des administrés. L'impunité, dont semblent jouir certains responsables et éléments locaux des forces de sécurité et de défense, contribue à accroître le malaise.

23/09 - Vindictes populaires à l'encontre d'un gendarme. Appréhendé par le fokonolona avec six comparses lors du braquage d'une épicerie près de Foulpointe, un gendarme en service au groupement de la région Atsinanana a été hospitalisé après avoir été lynché par la foule qui l'a capturé et a saisi son arme de

service, un fusil d'assaut, pour le remettre au commandant de la compagnie de gendarmerie de Toamasina. *Madagascar Matin* évoque plusieurs morts et trois blessés du côté des malfaiteurs.

30/09 - Trois militaires gardiens des plantations de cacao ont arrêté et bastonné à mort un homme à Ambanja. L'individu était soupçonné de coups et blessures à l'encontre du beau-frère de l'un d'entre eux. Les trois hommes auraient été rappelés à leur caserne. Un officier-supérieur a été dépêché sur place pour enquête. Une source auprès de l'Etat-major de l'armée met en avant que les trois militaires sont à la disposition de la gendarmerie.

28/09 - Tombés dans les griffes d'une foule déchainée, trois individus ont été lynchés à mort par le fokonolona à proximité de Moramanga. Ils ont été capturés après une attaque à main armée contre un commerçant, commise la veille. Le chef de famille pris pour cible et deux de ses proches avaient été blessés.

29/09 - Vindictes populaires : trois pickpockets ont été abattus dans un quartier populaire de la capitale cours de ces 2 derniers mois. Les vols à la tire se multiplient. Les vols de batteries sur des véhicules en stationnement se développent.

28/09 - Un homme tué par le « Dinabe » dans le district Beroroha. Suite à un vol, les membres de la convention villageoise se sont rendus chez le suspect dans le but de le remettre aux forces de l'ordre pour enquête. Sans attendre, l'un des membres du « *Dinabe* » a tiré sur le présumé coupable. Gravement blessé, il a succombé lors de son transport à l'hôpital.

30/09 - Des membres du comité d'auto-défense villageoise ont attaqué des gendarmes avec leurs familles dans une localité proche Tsiroanomandidy, Le Kalachnikov d'un gendarme a été dérobé avec une boîte chargeur. Les assaillants ont également mis le bureau de la commune à sac et brûlé des dossiers.

► Police, justice, gouvernance, Samifin

10/09 - Le syndicat des greffiers de Madagascar annonce la reprise du mouvement de grève. « *Après avoir suspendu le mouvement pendant trois mois dans l'attente des réponses à nos requêtes, nous avons décidé de reprendre la grève illimitée car l'Etat n'a pas satisfait nos revendications* », annonce Haja Randriambololona, nouveau président du syndicat. Un responsable du ministère de la justice affirme cependant que 80 % des requêtes des greffiers ont été satisfaites. Une nouvelle grève dont la date de début n'a pas été annoncée mais qui pourrait, une fois de plus, gravement perturber le fonctionnement de la justice.

16/09 - Un magistrat accusé d'usurpation de fonction. Son arrestation attend la finalisation des procédures légales. Deux individus se présentant comme officiers de police et agent du ministère de travail se sont présentés à un homme d'affaires pour lui extorquer une somme de sept millions Ar pour avoir fait travailler des mineurs. Les deux hommes étaient accompagnés d'une femme s'identifiant comme « *procureure de la République à Antananarivo* ». Ils l'ont menacé d'incarcération s'il ne s'exécutait pas. Un marchandage entre les escrocs et la victime s'est conclu par le versement d'une somme de deux millions Ar. L'homme d'affaires a alerté la gendarmerie. L'enquête a permis d'attester que la « *procureure* » était en fait une magistrate. Les deux usurpateurs ont été mis sous mandat de dépôt.

02/09 - Trafics à l'aéroport d'Ivato : Hery Rajaonarimampianina fait part de son exaspération. Dans le cadre d'une visite inopinée, il s'est entretenu tour à tour sur un ton ferme avec la sûreté et la sécurité aux frontières, l'Aviation civile de Madagascar (ACM), la Police de l'air et des frontières (PAF), les douanes, la gendarmerie et les services privés qui évoluent dans l'enceinte de l'aéroport. Le chef de l'Etat affirme avoir pris des dispositions pour que cessent ces dysfonctionnements répétitifs qui nuisent à l'image du pays.

« *Les failles de la sécurité, la mauvaise organisation, la corruption en tous genres sont autant de points noirs qui plombent l'image de l'aéroport d'Ivato* », note *L'Express*. Gendarmes, policiers ou civils en fonction à l'aéroport, tous baignent dans la corruption et le favoritisme, sous les yeux des caméras de surveillance et même des passagers en attente d'embarquement, donnant aux visiteurs étrangers une image détestable de la Grande île. « *L'image du pays, la sécurité des vols et des personnes, ainsi que le statut international du transport aérien malgache et de la compagnie nationale sont en jeu* », conclut le quotidien.

17/09 - La douane de Mahajanga découvre un trafic sur 15 conteneurs de cahiers en provenance de Chine. L'importateur, un opérateur bien connu dans la région Boeny, n'avait déclaré que le 1/3 de la cargaison. Le manque à gagner pour l'Etat est estimé à près de 314 millions Ar.

02/09 - La stratégie nationale de lutte anti-corruption présentée officiellement à tous les acteurs concernés. Le Bianco, le Comité de sauvegarde de l'intégrité (CSI), le Samifin, le Pnud, le ministère de la jus-

tice et le ministère des finances et du budget ont travaillé à l'élaboration de cette nouvelle stratégie. Un plan d'action qui priorise particulièrement la lutte contre la corruption au sein des ministères et de ses branches, la mise en place de pôles anti-corruption, mais également la coopération juridique internationale. Une initiative ambitieuse dont le succès dépendra en grande partie de l'effectivité des sanctions prononcées, point faible du dispositif actuel. Cette nouvelle stratégie nécessite un budget minimum de plus de 9 milliards Ar pour les quatre prochaines années. Un second plan devra être élaboré pour la période 2020-2025, avec intégration de la gestion dynamique des déclarations de patrimoine des autorités publiques.

03/09 - Le ministère de la défense nationale créé une cellule spéciale de lutte contre la corruption afin de renforcer les sanctions infligées à tout élément de la gendarmerie impliqué dans des affaires de corruption. Le suivi des concours d'entrée de la gendarmerie ainsi que l'application des sanctions pour les agents corrompus des forces de l'ordre font partie des missions confiées à cette cellule.

28/09 - La gendarmerie nationale révèle que 166 de ses membres ont été sanctionnés durant les 10 premiers mois de cette année. 37 d'entre eux sont des officiers.

05/09 - Des « quotas » sont attribués à des hauts responsables étatiques dans de nombreux concours administratifs, affirme La Gazette. « *Ce serait la raison pour laquelle des concours ont dernièrement connu des soubresauts dans leur organisation* ». Ces places réservées se monnaieraient à des tarifs exorbitants. La rumeur enfle et pourrait avoir quelques fondements, écrit le titre. Rien d'étonnant : la corruption dans les concours administratifs est une vieille tradition malgache et ce ne sont pas les conventions passées avec le Bianco qui peuvent éradiquer efficacement ces mauvaises pratiques. Des pots-de-vin sont exigés non plus seulement par les organisateurs de concours mais également par des proches de hauts responsables politiques. Et une fois installés à leur poste, les « *admis sur quota* » sont tentés de récupérer leur mise par des pratiques douteuses. Plus grave encore, de nombreux admis aux concours administratifs, censés assumer des responsabilités, ne possèdent pas les compétences requises. La nomination à des postes importants au sein de l'administration, des institutions et entreprises publiques serait également conditionnée par le versement d'importantes sommes d'argent.

10/09 - 15 inspecteurs des douanes du bureau de Toamasina ont signé un contrat de performance. Les bons résultats seront récompensés et les mauvaises performances sanctionnées. Une grande première pour la Grande île. « *Ce contrat illustre la continuité de l'engagement de l'administration pour lutter contre les mauvaises pratiques et s'inscrit dans son programme de réforme* », souligne l'administration des douanes. Une première étape avait entamée à Antananarivo avec 21 entreprises qui ont signé ce contrat de performance au titre de la Procédure accélérée de dédouanement (PAD). Ces dernières bénéficient désormais de l'avantage du circuit vert, permettant l'enlèvement immédiat des marchandises après dépôt de la déclaration en douane. La mise en place d'un tel système basé sur la méritocratie n'avait pas été bien accueillie, en juin, par le syndicat des employés de la douane (Sempidou). Les leaders syndicaux avaient annoncé un mouvement de grève pour contester la mise en place d'un test d'évaluation pour tous les agents. Le gouvernement a fait machine arrière et changé de stratégie. Le test s'est mué en contrat de performance. « *Ce système sera appliqué dans d'autres directions au sein du ministère* », a prévenu le ministre. Le gouvernement attend de ce dispositif des résultats tangibles en matière d'amélioration des recettes douanières, d'instauration d'un climat de confiance avec les usagers et de lutte contre toutes les formes de fraude et de corruption.

10/09 - Vive altercation entre policiers et gendarmes à Ambilobe. Le contrôle des papiers d'un convoi transportant une tonne de vanille qui faisait cap sur Ambanja a viré à une empoignade entre les éléments des forces de l'ordre. Malgré la présence d'un agent de police escortant le convoi, les éléments de la gendarmerie ont procédé à un contrôle. Les documents autorisant l'acheminement des marchandises n'étaient pas en règle, si l'on en croit la version de la gendarmerie. L'agent de police a alors été désarmé et les protagonistes ont été à deux doigts de faire usage de leur arme de service.

13/09 - Financement du terrorisme : une association dans le collimateur du Samifin. De nombreux mouvements financiers douteux sont opérés par une association œuvrant à Madagascar, révèle le directeur général, Lamina Boto Tsara Dia, lors de l'ouverture d'une formation prodiguée par un consultant du Comesa auprès des analystes financiers du Samifin et d'autres pays francophones. Il s'agirait du premier cas de financement du terrorisme détecté par le Samifin, reposant sur les Déclarations d'opérations suspectes (DOS) des institutions financières. Un projet de loi a été déposé qui permettrait à l'institution d'élargir ses enquêtes à des cas de blanchiment qui ne passent pas par les circuits bancaires. Dans la majorité des cas, les opérations suspectes portent sur des mouvements à destination de la France et de Maurice, dans des secteurs tels que les mines, l'immobilier et l'exportation de vanille. Les liens avec les organismes similaires des pays de la zone Comesa sont appelés à se resserrer. Madagascar reste considéré au niveau international comme « *pays à risque* » en termes de blanchiment de capitaux et de terrorisme.

17/09 - Blanchiment de capitaux : l'épouse du député d'Antalaha, Laisoa Jean-Pierre dit Jaovato, convoquée par la Chaîne pénale anti-corruption. Ce dernier a renvoyé la convocation à l'expéditeur en y indiquant l'adresse habituelle de son épouse. La convocation fait suite à un « *rapport d'analyse d'opérations suspectes de blanchiment de capitaux* » adressé le 25 mai par le directeur général du Samifin au procureur de la République. Le rapport fait état de mouvements des fonds jugés suspects en 2008 et 2009. Le Samifin affirme que les mouvements de ce compte font ressortir l'existence de plusieurs sociétés et personnes qui ont été impliquées dans un trafic illicite de bois de rose, notamment Mow Kien John Anthoni, dirigeant des sociétés Island Wood et The Best Sarl et des établissements Ramialison, Ranjanoro, Bemahatana Martin et Patricia Soa. Des exportations illicites qui auraient été effectuées à destination de la Chine. Le rapatriement des devises relatif à ces exportations de bois de rose n'aurait été effectué que partiellement. Chose curieuse, le député Jaovato semble être le principal inculpé dans le rapport du Samifin alors que c'est son épouse qui fait l'objet d'une convocation devant la Chaîne pénale. Outre l'exportation de bois de rose, le député Jaovato fait savoir qu'il investit également dans l'exportation de vanille et la vente des produits locaux, activités développées en toute légalité grâce à des financements bancaires. Il juge de ce fait la démarche du Samifin « *antiéconomique* » « *Bon nombre d'observateurs s'interrogent sur ce 'dossier' qui vise l'un des piliers du régime HVM. Tout le monde sait que Jaovato figure parmi les partenaires politiques de Hery Rajaonarimampianina, qui ont beaucoup investi pour son élection en 2013* », écrit Midi. Le député se déclare prêt, en cas d'acharnement, à faire des révélations sur les affaires bois de rose à Madagascar. L'élu demande publiquement au Samifin d'apporter les preuves de ses accusations⁶. Tribune écrit : « *Laisoa Jean-Pierre défie la justice. (...) Quelle autorité, judiciaire ou non osera signifier au député et sa femme que personne n'est au-dessus de la loi. C'est le moment de rappeler et d'appliquer cette phrase si chère au régime HVM 'nous sommes un Etat de droit'. Cette phrase que tous les dirigeants HVM et leurs proches assèment à tout bout de champ s'applique-t-elle aussi au député Jaovato, réputé grand pourvoyeur de fonds lors des dernières campagnes électorales ?* »

26/09 - Blanchiment d'argent : les organisations patronales excédées par la concurrence déloyale des importateurs illégaux. Elles déplorent l'inaction de l'administration face à l'impunité des criminels, délinquants, trafiquants de ressources naturelles et blanchisseurs d'argent sale, qui seraient notoirement connus : « *Tout le monde constate sur le marché local que certains importateurs réalisent des ventes à perte toute l'année. Logiquement, aucune entreprise ne pourrait survivre en réalisant des ventes à perte de façon régulière sans effectuer un blanchiment d'argent conjugué à la réalisation de ventes sans facture* ». Une situation qui met en cause également la santé publique et la protection des ressources naturelles du pays. Un climat délétère qui nuit au développement du pays alors que Madagascar annonce la tenue d'une grande conférence des bailleurs en décembre et que le gouvernement va devoir convaincre les organismes publics et privés d'investir dans le pays

15/09 - La police met la main sur un ressortissant malgache, qui, selon elle, menace des compagnies aériennes et des individus à l'extérieur de Madagascar, au nom de Daesh. L'homme a été arrêté dans un cybercafé alors qu'il était en train d'écrire un courrier électronique destiné à extorquer des fonds à leurs destinataires, comme il avait pris l'habitude de la faire. L'individu, qui se faisait appeler Ahmed Boujhari dans ses mails, était recherché depuis plusieurs mois à la suite d'une demande d'assistance judiciaire formulée par les autorités françaises. Les courriels menaçaient de faire exploser des aéronefs en cas de refus de versement d'une forte somme d'argent. Air France et Corsair étaient notamment visés. L'enquête se poursuit en France et une demande d'extradition est envisagée. L'individu a été traduit devant le parquet. Il s'expose aux dispositions de la loi sur la lutte contre la cybercriminalité adoptée en 2014.

15/09 - Un conflit judiciaire tourne à la révolte populaire à Maroantsetra. « Un événement qui témoigne que l'autorité de l'État et celle de la justice restent précaires », écrit L'Express. L'affaire concerne deux opérateurs du secteur de la vanille et du girofle, en conflit pour un chèque sans provision. Alors que la police économique, saisie par le plaignant, s'apprêtait à mener des interrogatoires, une foule d'environ 300 personnes s'est massée devant le commissariat pour revendiquer la libération du prévenu, un ancien élu d'une commune proche, Anjahana, connu pour avoir de nombreux appuis. Prenant conscience de la tension qui régnait dans la ville, le tribunal a donné l'ordre de relâcher le prévenu mais sa rétractation n'a pas été suffisante pour rétablir le calme. Les manifestants sont revenus à la charge et ont saccagé le bureau du district, brûlant les dossiers et les matériels informatiques. La situation a dégénéré en un affrontement entre les manifestants et les forces de l'ordre, faisant plusieurs blessés, dont un par balle. Trois individus ont été retenus par la gendarmerie pour enquête. Un calme précaire est revenu dans la ville. Cinq personnes ont été placées sous mandat de dépôt pour destruction et incendie de biens publics et trouble à l'ordre public.

⁶ Cf. Midi du 19/09/16 : <http://www.moov.mg/actualiteNationale.php?articleId=901386>

18/09 - L'ancien maire d'Anjahana, accusé de non-remboursement de prêt, arrêté puis libéré après la manifestation populaire, a été interpellé de nouveau par la gendarmerie. Il a été transféré d'urgence sur Toamasina par un vol privé. L'adolescent, blessé lors des échauffourées qui se sont produites durant la manifestation pour la libération de cet ancien maire, a succombé à ses blessures. Plusieurs adolescents de moins de 14 ans ont également été arrêtés puis envoyés à Toamasina pour enquête.

15/09 - Le directeur de cabinet du ministre de la communication serait accusé de « faux et usage de faux en écriture bancaire, de faux et usage de faux en écriture publique et de tentative de détournement de deniers publics ». Nivo Ratiarison aurait encaissé sur son compte personnel un chèque destiné à l'Office de la radio et TV Malagasy, pour payer les annonces publicitaires d'un opérateur téléphonique. Le ministre Vonison Andrianjato Razafindambo a démenti que son collaborateur ait été placé sous mandat de dépôt mais il reste cité dans plusieurs dossiers douteux relatifs à son immixtion dans la gestion des revenus publicitaires des médias publics. Le directeur territorial du Bianco annonce qu'une enquête est en cours et que des auditions ont déjà été réalisées. Selon Benjamina Ratovoson, directeur territorial, les investigations menées depuis un mois « *paraissent confirmer les faits* » rapportés par voie de presse. A la Radio et TV nationales cette affaire est sur toutes les lèvres mais beaucoup doutent des réelles poursuites qui seront menées contre les instigateurs de ce détournement de fonds publics. Selon *RFI*, une source proche de l'enquête parle « *d'un système organisé* » dont le montant des sommes détournées « *pourrait excéder* » les sommes annoncées. Il semble que pour l'heure six personnes sont suspectées d'avoir un lien avec l'affaire. Selon *La Gazette*, l'affaire concerne en effet des détournements de recettes publicitaires, de passe-droits collectés sur les invités d'émissions phares ou encore de malversations avec des producteurs. Le ministre voit dans cette affaire une machination politique. Il se refuse de confirmer que son directeur de cabinet ait été placé sous mandat de dépôt.

29/09 - Les rumeurs se confirment : le directeur de cabinet du ministère de la communication, Nivo Ratiarison, est déféré devant la chaîne pénale anti-corruption. Il est inculpé de détournement de deniers et biens publics à hauteur de plus de 400 millions Ar, selon les résultats de l'enquête menée par le Bianco. Le bras droit de Vonison Andrianjato Razafindambo, ministre de la communication et des relations avec les institutions, n'est, toutefois, pas le seul à être happé par cette affaire de malversation dans la gestion des caisses et de la logistique de l'ORTM. D'autres responsables auprès de son département sont, également concernés. Nivo Ratiarison s'immisçait quotidiennement et à tous les niveaux dans la gestion administrative, financière et éditoriale des médias nationaux.

30/09 - L'audition de Nivo Ratiarison et consorts a été renvoyée sine die à l'issue de plus d'une demi-journée d'interrogation et de plaidoirie. Les prévenus ont été autorisés « *à rentrer chez eux* ». Le magistrat aurait demandé au Bianco de compléter certaines informations nécessaires au dossier.

18/09 - 16 employés de la commune d'Antananarivo ont été licenciés, dont 14 pour utilisation de faux diplômes. 21 membres du personnel de la commune sont passés devant le Conseil de discipline le 2 septembre.

► Enseignement, droits de l'enfant

01/09 - Baccalauréat 2016 : niveau catastrophique des candidats, malgré les bonus généreusement accordés pour certaines épreuves. Les correcteurs sont effarés de constater à quel point le niveau des élèves a chuté. Pour les matières littéraires, notamment pour la langue malgache, les enseignants mettent en cause l'utilisation généralisée des réseaux sociaux. L'organisation du bac 2016 a connu plusieurs dysfonctionnements. Les nombreux bonus accordés aux candidats, notamment suite à des erreurs dans la conception des sujets, auraient eu un impact non négligeable sur la proportion d'admis qui se trouvent être en progression sensible. Des voix s'élèvent pour dire que « *le ministère a peut-être fait en sorte que les sujets soient faciles pour augmenter le nombre des admis* ». La moyenne nationale s'établit à 52.9 % mais dans certaines régions le taux atteint cependant difficilement 32 à 35 %

06/09 - Universités publiques : des dizaines de milliers de bacheliers exclus. Pas plus de 10 000 nouveaux bacheliers pourront poursuivre leurs études à l'université d'Antananarivo pour l'année universitaire 2016-2017. Ils devront se rabattre sur les coûteuses universités privées dont la crédibilité est fréquemment mise en doute, nombre d'entre elles n'étant même pas habilitées par le ministère.

13/09 - Le contrôle des universités privées est lancé. La ministre de l'enseignement supérieur annonce que ses équipes effectueront des contrôles dans les universités privées dépourvues d'habilitation. Elles devront régulariser leur situation en déposant leur dossier auprès de la Commission nationale d'habilitation. Le but est de protéger les étudiants des universités informelles. Depuis 10 ans, 25 % des nouveaux bacheliers

étudient dans des universités privées. La ministre évite pour le moment de parler de fermeture, mais la prise d'une telle mesure est incontournable en cas de récurrence. Et de poursuivre que, « *l'agrément et l'homologation ne valent rien, il faut l'habilitation de l'Etat pour qu'on puisse demander une équivalence au ministère de la fonction publique* ». La liste des universités ayant obtenu une habilitation sera affichée dans les locaux du ministère de l'éducation et des universités. Dans la capitale, chaque quartier ou fokontany : le nombre d'instituts relevant de l'enseignement supérieur dépasse le nombre de 192 fokontany de la commune d'Antananarivo...L'adoption du diplôme unique pour les paramédicaux à partir de 2017 figure également parmi les mesures destinées à mettre fin à l'anarchie qui règne dans ce secteur. 251 offres de formations dans 96 établissements ont reçu l'habilitation de la Commission nationale d'habilitation (CNH). Pour les instituts supérieurs de paramédicaux, 129 offres de formations sont habilitées, dans 56 établissements.

06/09 - Le calendrier universitaire unique reste un défi à relever pour l'université d'Antananarivo. Les facultés, instituts et grandes écoles auront une fois de plus leur propre rentrée pour la prochaine année universitaire. D'importants décalages sont enregistrés entre ces différents établissements.

22/09 – 1812 clandestins occupent illégalement les cités des étudiants de l'université d'Antananarivo. « *Il s'agit, soit, d'étudiants qui n'ont pas renouvelé leur demande d'occupation des chambres, soit, de personnes qui ne sont plus étudiantes à l'université mais qui continuent à habiter dans les cités, soit, d'occupations non effectives, c'est-à-dire que les chambres sont habitées par d'autres personnes que celle indiquée dans le dossier* », explique le président du Centre régional des œuvres de l'université (CROUA). Leur expulsion est au programme mais « *il faudra procéder en plusieurs étapes avant de chasser ces personnes. Une réunion avec les présidents des associations régionales d'étudiants est, par exemple, cruciale* », ajoute-t-il prudemment. Ce n'est pas la première fois que le CROUA annonce l'assainissement des cités universitaires mais l'affaire a toujours été repoussée en raison des risques de troubles qu'elle pourrait générer.

07/09 - Alphabétisation - Un million d'enfants déscolarisés. Selon l'Unesco, « *le taux d'analphabétisme pour les 15 à 24 ans est de 24 %, pour les 25 à 49 ans de 26,6 % et pour la tranche d'âge 50-59 ans, de 29,7 %* ». Le principal défi qui attend Madagascar pour réduire l'incapacité à lire et à écrire, est la réduction du taux de déscolarisation, qui passe notamment par un allègement des charges parentales.

29/09 - Les enseignants menacent de ne pas reprendre leur poste à la rentrée 2016-2017 si tous les enseignants non fonctionnaires ne sont pas recrutés et si cinq requêtes portant sur l'amélioration de leurs conditions de travail ne sont pas satisfaites. Ils ont effectué une marche pour rejoindre le ministère de l'éducation nationale. Les forces de l'ordre ne sont pas intervenues. Les représentants du ministère ont fini par les recevoir mais les syndicalistes se sont déclarés insatisfaits de la rencontre. D'après le ministre des finances et du budget, l'impact financier des revendications des enseignants est estimé à 76 milliards Ar par an. Un montant que l'État ne peut pas se permettre pour le moment de déboursier, en raison des secteurs prioritaires et des programmes d'urgence identifiés et inscrits dans le PND, comme par exemple les infrastructures. L'opération annuelle d'intégration des enseignants FRAM par vague de 10 000 enseignants a commencé en 2014. Le ministère de l'éducation, en partenariat avec le ministère des finances et celui de la fonction publique, en est à la 3ème vague et prépare déjà la suivante. Les frustrations des enseignants FRAM sont compréhensibles au vu des faveurs accordées par l'Etat aux membres de l'association AV7 qui viennent chacun, d'après le président de l'association, Bona Jean Pierre, de signer un contrat d'intégration dans le corps des agents de l'Etat.

30/09 - Le mouvement de grève se durcit à l'éducation nationale. Treize syndicats déclenchent une grève générale et appellent tous les personnels en formation pédagogique et ceux de l'administration à étoffer leur rang. Le mouvement gagne tous les enseignants de toutes les parties de l'île.

28/09 - Violences contre les enfants : situation alarmante dans la région Atsinanana. 2 207 cas d'enfants victimes de violences ont été enregistrés durant le dernier semestre, dont 1 337 filles. Ces statistiques englobent tous les types de violences : viol, harcèlement sexuel, agression physique et/ou morale. 12 ans. C'est l'âge moyen des enfants victimes de mariage précoce dans la région alors que le mariage civil est interdit avant l'âge de 18 ans. Les causes sont toujours les mêmes: « *pauvreté et tradition* ». Une situation alarmante puisque deux enfants sur cinq se marient avant d'avoir atteint leur âge de majorité. Aucun chiffre n'est disponible pour la prostitution infantile mais « *cette prostitution impliquant les mineurs a tendance à devenir une sorte de volonté dans notre circonscription. La soif de richesse et d'argent facile risque d'avoir raison chez bon nombre d'enfants* », explique le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme. Les services régionaux travaillent étroitement avec l'Unicef pour lutter contre sensibiliser la population. Plus de 300 000 enfants sont victimes de traite à des fins d'exploitation dans la Grande île. Des violences qui perdurent bien que Madagascar ait adopté sa propre loi sur les droits et la protection

des enfants en 2007. Sans parler de sa ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant en 1991, ainsi que de la Charte africaine des droits de l'enfant en 2005.

► Santé publique, droit des femmes, prisons, expatriation

08/09 - La planification familiale au centre des préoccupations de la Banque mondiale qui pointe du doigt de fortes inégalités d'accès aux services. A Madagascar, les taux synthétiques de fécondité et de croissance démographique demeurent très élevés (respectivement 4,6 naissances par femme et 2,8 % de taux de croissance annuel). Il existe des variations importantes selon le lieu et les revenus des ménages. Le taux synthétique de fécondité pour les zones rurales est presque le double de celui de la capitale - 5,2 contre 2,7 tandis que les plus pauvres ont 2,5 fois plus d'enfants que les plus riches. Le pourcentage d'adolescentes ayant donné naissance est près de 4 fois plus élevé dans les ménages les plus pauvres. Le taux de prévalence contraceptive pour les plus riches est le double de celui des plus pauvres et les besoins non satisfaits en matière de contraception sont de 41 % plus élevés pour les plus pauvres que pour les plus riches. Bien que l'on constate une augmentation significative de l'utilisation de la planification familiale (de 18 % en 2003/04 à 29 % en 2008/09), les besoins non satisfaits et les inégalités en termes de disponibilité des services de planification familiale exigent une mobilisation des pouvoirs publics, note *Tribune*. L'accès aux services de santé est problématique pour de nombreuses communautés isolées. Près de 78% des centres de santé n'ont pas la capacité d'évacuer des patients à l'hôpital. La fermeture des 856 établissements de soins de santé primaires suite à la crise de 2009 a conduit à une charge de travail accrue dans les établissements qui continuaient à fonctionner. Dix femmes meurent quotidiennement des suites d'un accouchement ou d'un avortement. L'avortement est encore considéré comme un crime à Madagascar et passible de sanction pénale.

L'accès aux méthodes contraceptives est une problématique importante pour la jeunesse, notamment, pour les jeunes filles mineures. Les besoins non satisfaits de cette population serait de l'ordre de 27 %, contre 18 % pour l'ensemble de la population, selon Lalaina Razafinirinasoa, directrice pays du Marie Stopes Madagascar. Le ministère de la santé s'engage à améliorer cet accès, non seulement en visant à diminuer de 18 % à 9 %, les besoins non satisfaits pour la population globale d'ici 2020, mais aussi en augmentant le taux de couverture du planning familial, qui devrait passer de 33 % à 50 % sur la même période. Une bataille de longue haleine, la culture malgache ayant encore du mal à accepter la contraception, surtout chez les mineures.

27/09 - Le financement destiné à la promotion du planning familial est défaillant. Les interventions dépendent principalement de l'appui des bailleurs, l'Usaid ou encore le l'Unfpa. La participation du gouvernement malgache serait encore très réduite, bien que des efforts aient été consentis. Les intervenants ont besoin de formations sur l'utilisation des méthodes de longue durée et la sensibilisation auprès des bénéficiaires devrait être renforcée mais il n'y a pas assez de moyens. Les implants sont plébiscités mais ils coûtent cher. Les populations défavorisées du Sud sont les premières victimes de cette situation.

27/09 - Crainte de généralisation du VIH/Sida dans les îles de l'océan Indien. Le taux de prévalence du VIH/Sida ne dépasse pas 1 % dans les pays de la zone, il serait de 0,3 % à Madagascar chez les personnes âgées de 15 et 49 ans, selon l'estimation nationale de 2013. Le secrétaire exécutif du comité national de lutte contre le Sida ne cache pourtant pas son inquiétude. Il redoute une probable généralisation de la transmission du virus, malgré ce faible taux de prévalence. Plus préoccupant encore est le très faible effectif des personnes qui se font dépister (En 2015, un peu moins de 300 000 personnes). Les ruptures de stock de médicaments pour le traitement seraient toujours d'actualité, en dépit des dénégations du comité national de lutte. La COI a fait de la lutte contre le VIH/Sida et les hépatites l'une de ses priorités dans ses programmes de coopération inter-îles.

26/09 - Les détenues du quartier des femmes de la maison centrale d'Antanimora seraient plus d'une centaine à attendre leur procès, pour quelques dizaines seulement de condamnées. Ces femmes prévenues dénoncent les lenteurs administratives. Certaines se trouvent en détention préventive depuis plus d'un an. Le quartier des femmes héberge jusqu'à 300 personnes, pour une capacité trois fois inférieure. 24 d'entre elles sont obligées de prendre avec elles leurs enfants en l'absence des personnes ou des membres de famille pour s'en occuper. Et la plupart d'entre elles ont porté neuf mois leur bébé dans cette maison de détention. Certaines ont témoigné qu'elles ont du mal à assurer l'hygiène et la nutrition de leurs enfants après les six mois d'allaitement. Deux d'entre elles sont enceintes et sont confrontées à l'incapacité de prendre en charge les frais d'accouchement et médicaux. Elles ne peuvent compter que sur les avances de fonds des co-détenues. Le Rotaract et Interact clubs de Madagascar ont prêté main forte à ces femmes détenues pour que le minimum de soins leur soit accordé. Des kits d'hygiène leur ont été offerts. Des infrastructures sanitaires ont été rénovées et l'accès à l'eau dans certaines salles rétabli.

22/09 - Réglementation des placements à l'étranger : une réunion de concertation entre les centres de formation professionnelle (CFP), les agences de placements privés (APP) et l'OIM a été organisée par la direction de l'emploi à l'étranger et de la main d'œuvre (DEEMO). Cette rencontre avait pour but de finaliser la convention de partenariat CFP-APP ainsi que les référentiels de métiers susceptibles d'ouvrir droit à la reprise des expatriations légales (notamment pour les employées de maison).

« **Migration des travailleurs malgaches : Maurice, Seychelles et Hong Kong, seules destinations autorisées** », titre *Midi*. L'envoi de travailleurs à l'extérieur est de nouveau ouvert pour quelques agences de placement agréées en juin. 17 autres agences de placement privées (APP) attendent encore leur agrément. Les migrants vers Hong Kong travailleront comme gens de maison, pour Maurice ce sera dans les zones franches et pour Seychelles, ils seront employés dans les métiers de la pêche. Une convention bilatérale entre Madagascar et les pays d'accueil devra être signée pour garantir le respect des droits de l'homme et des droits des travailleurs, conformément aux standards internationaux. L'envoi des ressortissants malgaches dans les pays arabes, considéré comme pays à risque, reste théoriquement suspendu depuis 2013.

Tribune rappelle que selon l'OIT, Madagascar ne dispose pas encore de lois conformes aux conventions internationales sur l'envoi des travailleurs à l'étranger, notamment la convention concernant le travail domestique, adoptée en 2011 par la Conférence internationale du travail et la convention sur les travailleurs migrants.

29/09 - Trafic de prostituées entre Madagascar et Mayotte. Une Malgache est soupçonnée par la justice française d'être à la tête d'un réseau de proxénètes. Le trafic a été découvert lorsque les autorités mahoraises ont arraisonné un voilier appartenant au beau-frère de la Malgache qui avait levé l'ancre depuis la Grande île. Quatre jeunes femmes, dont une mineure, qui avaient fait la traversée, se sont fait arrêter. Les magistrats de la chambre d'instruction ont confirmé la décision de contrôle judiciaire prononcée à l'encontre de l'accusée.

► Code de la communication, médias

05/09 - Le « Mouvement pour la liberté d'expression » (MLE) tente de faire pression sur le pouvoir en organisant une collecte de signatures pour protester contre l'adoption du code de la communication médiatisée. L'initiative a connu un réel succès, recueillant quelques 9 000 signatures en une journée au centre-ville de la capitale. De simples citoyens, des membres et dirigeants d'associations et de partis politiques, des étudiants et des enseignants ont répondu à l'appel. L'opération devrait se poursuivre dans les régions. Les forces de l'ordre, présentes sur les lieux, ne sont pas intervenues. Les plus radicaux des membres du « *Mouvement* » ne se contentent pas de réclamer la révision du texte ou son annulation : ils exigent ouvertement la démission du chef de l'Etat et la refondation du pays sur des bases démocratiques.

19/09 - Le « Mouvement pour la liberté d'expression » poursuit dans les provinces sa sensibilisation sur les dangers du nouveau code de la communication. Sa pétition, qui a recueilli un franc succès à Mahajanga, va être proposée à la population de la ville de Toamasina. Plus de 35 000 signatures auraient déjà été collectées. Les politiciens de la plateforme des opposants « *Malagasy mivondrona ho an'ny fanore-nana* » (MMF) sont en train eux aussi de décentraliser leur mouvement.

22/09 - La promulgation du code de la communication n'est toujours pas confirmée. Le « *Mouvement pour la liberté d'expression* » (MLE) demande au chef de l'Etat de s'expliquer. Vonison Andrianjato Razafindrambo, ministre de la communication aurait soutenu que le code de la communication a déjà été promulgué. Une information qui n'a été ni démentie ni confirmée. La promulgation semble avoir été décrétée en catimini.

28/09 - Le « Mouvement pour la liberté d'expression » annonce « rejeter en bloc le code de la communication » et indique « ne pas tenir compte de sa promulgation ». Lançant un défi à l'État, il soutient vouloir « *publier toutes les informations dont le public a besoin* ». On peut donc s'attendre, selon les observateurs, à la publication d'un déluge de révélations concernant la classe politique, ainsi qu'à la divulgation de photos et de vidéos peu flatteuses pour des personnalités haut placées. *L'Express* s'interroge : ces publications respecteront-elles les règles déontologiques de la profession ? L'État osera-t-il mettre en œuvre les dispositions répressives prévues par le texte ? Un boycott progressif dans les médias privés des informations et des événements organisés par les autorités étatiques a également été décidé en signe de protestation.

08/09 - Tribune dénonce la pratique généralisée de la remise d'enveloppes (le « felaka ») aux journalistes. Associations, partis et hommes politiques, Ongs, entreprises publiques et privées, institutions de l'Etat, distribuent des « *enveloppes* » aux journalistes dès qu'ils ont des messages à faire passer et tout le monde trouve ces pratiques « *normales* ». Les petites gens et les organismes dépourvus de moyens n'ont aucune chance d'attirer l'attention des médias. Quant aux patrons de presse, ils ferment les yeux pour ne

pas voir naître des revendications salariales. « *Beaucoup de journalistes préfèrent courir après les conférences de presse pour ces 'enveloppes' mais aussi pour les 'cocktails' », déplore le site.*

08/09 - Free News, le dernier né de la presse écrite. *Free News* est la version papier et bilingue de son aînée de 5 ans, la station *Free FM*, dont la propriétaire, Lalatiana Rakotondrazafy chef de file du « *Mouvement pour la liberté d'expression* », est aussi la directrice générale. « *Avec ce nouveau quotidien, tout le monde s'attend à des articles tirant à boulets rouges sur le régime en place. Effectivement ce sera le cas* », peut-on lire dans le numéro zéro. *Free News* se définit comme « *journal d'information, d'analyse et d'investigation qui se veut direct et cru* ». Le journal sera destiné à « *informer sur tout ce qui se passe et sur tout ce qui n'est pas toujours rendu public par souci de complaisance* ». Lalatiana Rakotondrazafy annonce même que « *Free News fera du people politique* ». Le lancement du quotidien a été fait en présence d'un parterre d'invités parmi lesquels Mamy Ravatomanga du groupe Sodiat (*La Vérité*), Hajo Andrianainarivelo (*Kolo TV*), Nicolas Rabemananjara (*TV Plus*), Lola Rasoamaharo (*La Gazette*). Présent également le vice-président de l'OJM, Didi Ratsimbazafy. Le ministère de tutelle a boudé l'invitation. Le numéro Un sortira. « *dans un contexte économique difficile et marqué par l'avènement du code de la communication liberticide* », a-t-il été souligné. A peine lancé, le journal d'investigation aurait été victime de sabotage. Tous les journaux imprimés auraient été ramassés en grand nombre dès leur arrivée auprès des grossistes.

09/09 - Le baromètre des médias, présenté par la Fondation Friedrich Ebert (FES), confirme la fragilité du secteur médiatique. Réalisée en avril, alors même que la version finale du projet de code de la communication n'avait pas encore été déposée au Parlement, l'étude de la Fondation conclut que « *le paysage médiatique malgache a, certes, connu un certain dynamisme entre 2012 et 2016, mais reste sujette à des dérives, des manipulations diverses et de bien mauvaises conditions de travail* ». Une appréciation qui serait probablement beaucoup plus sévère désormais car si la liberté d'expression reste garantie par la Loi fondamentale, le nouveau code consacre l'autocensure et multiplie les délits de presse et d'opinion, rappelle *L'Express*. « *La moindre allusion à la vie privée d'un responsable politique expose désormais à une amende pénale, quand bien même le fait rapporté pourrait-il avoir des liens avec la vie publique et des impacts sur la gestion du pays, écrit-il. Rapporter sans autorisation les débats de séances à huis clos, quelles qu'elles soient, constitue également un délit passible de lourdes peines d'amende. Inviter les gens à ne pas participer à certaines manifestations dans le cadre de la célébration de la fête nationale devient également un délit* ».

20/09 - La gendarmerie annonce vouloir porter plainte contre Marc Ravalomanana et l'association de la diaspora « Gasy tia tanindrazana » (GTT), accusés de diffamation sur Internet. Le blog du GTT « *Mouvement des Citoyens Malagasy de Paris* » pointe du doigt de prétendues interventions que la première dame aurait faites dans le cadre du concours d'entrée à l'Académie militaire, par le biais du secrétaire d'État à la gendarmerie. Défendant l'honneur de Voahangy Rajaonarimampianina, la gendarmerie martèle dans un communiqué que « *l'article véhicule sans conteste des rumeurs et constitue une diffamation à l'encontre de l'épouse du chef de l'État* ». Se défendant également de toute immixtion dans l'organisation du concours, la gendarmerie dément les informations contenues dans le blog. Enquêteurs et spécialistes de la cybercriminalité sont mobilisés sur ce sujet brûlant. Selon l'article 20 de la très contestée loi sur la cybercriminalité, la diffamation commise envers les forces armées nationales fait encourir à ses auteurs une amende de 2 à 100 millions Ar. Le texte ne prévoit pas les peines qui s'appliquent à l'épouse d'un chef de l'État dont le statut n'est prévu nulle part dans le droit malgache. Pour les atteintes aux personnes physiques par le biais d'un système d'information, l'article 20 ne prévoit que les injures. Pour les poursuites éventuelles des présumés auteurs de diffamation contre la première dame, il faudrait plutôt s'appuyer, estime-t-on, sur le code de la communication médiatisée si celui-ci était déjà en vigueur. L'article 23 de ce texte prévoit, entre autres, que la diffamation commise contre une personne par le biais d'une publication électronique est punie d'une amende de 1 à 2 millions Ar. L'ancien président se dédouane de toute responsabilité dans cette publication. Le secrétaire d'État à la gendarmerie, le général Paza Didier Gérard, annonce que la gendarmerie va poursuivre devant la justice le « *GTT avec Marc Ravalomanana* ». « *Comment poursuivre une association basée hors du territoire national ?* », s'interroge *Midi*.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois de rose, ressources naturelles, questions foncières

21/09 - « Madagascar, île aux trésors » - Tourisme, pirate et trafics en tout genre, titre *Tribune*. « *'Madagascar îles aux trésors' est la dernière trouvaille du ministère du tourisme et des responsables du tourisme. Ce label (...) est fondé sur les richesses environnementales et la biodiversité propres au pays et est présenté au salon Top Résa à Paris. Soit ! Encore faut-il préserver ces 'trésors' (...) Quand on parle de trésors, on ne peut que penser aux trésors enfouis sous terre ou au fond de la mer. (...) Aussi faut-il les cher-*

cher, les trouver et les extraire, et dans certains cas, savoir les exploiter, les transformer pour en profiter et faire profiter la population et la nation si jamais on y pense...(...) En tout cas, le nouveau label de la destination Madagascar est délicat, ambigu sinon à double tranchants. Madagascar est présenté comme un nouveau pôle d'attraction, aux touristes, certes, mais depuis des siècles il faut admettre que l'île a été un refuge et un centre d'attraction pour pirates et corsaires. Ces dernières années, elle est la destination des trafiquants d'épaves de navires échoués dans ses eaux, de 'trésors' marins, de métaux précieux, de bois de rose et de tortues, et récemment de trafiquants de stupéfiants ».

La Gazette écrit : « Malheureusement, les malgaches, dans leur grande majorité, n'ont pas le droit de participer à la chasse au trésor, qui relève du domaine réservé des pirates. Etrangers sur leur propre territoire, les malgaches sont souvent chassés des lieux (...). Madagascar est peut-être l'île aux trésors mais elle est surtout l'île aux pirates modernes qui convoitent tous les trésors. Qui sont donc ces prédateurs sans foi ni loi ? Ce sont les dirigeants politiques et les étrangers. Les premiers déploient des trésors d'ingéniosité pour piller le trésor public tandis que les seconds raflent les trésors du sous-sol ».

26/09 - Face à la prolifération des trafics illicites de ressources naturelles, une Coalition nationale de plaidoyer environnemental (CNPE) a vu le jour, pour l'application stricte des lois aux réseaux de trafiquants. Ses animateurs estiment que les dirigeants évaluent mal l'ampleur des dégâts engendrés par les exploitations illégales. Les sanctions restent légères, les textes ne sont pas appliqués et les tribunaux font preuve d'une indulgence coupable.

21/09 - Vingt-quatre personnes inculpées pour trafic de bois de rose devant le tribunal de première instance de Toliara, dont un inspecteur des douanes et un officier supérieur, ancien chef de région. Parmi les 22 autres inculpés, des transporteurs et des opérateurs économiques. L'affaire résulte d'un coup de filet de la branche locale du Bianco. Les faits remontent à la fin de l'année 2015. Ils concernent une « tentative d'exportation de douze conteneurs de bois précieux avec la complicité de hauts responsables ». « Nous osons espérer que ce dossier fera l'objet d'un traitement juste et impartial par les magistrats de Toliara », indique l'organisme anti-corruption. L'ancien chef de région avait déjà été compromis dans une affaire de cargaison de bois précieux coupés dans le Sud en 2014. Il aurait été, depuis, placé sous la surveillance des enquêteurs.

Pour L'Express, l'annonce de ce procès est une « gesticulation » médiatique qui arrive bien tard, à la veille de la 67ème session du Comité permanent de la Cites qui devrait sanctionner Madagascar pour sa non-coopération dans le procès de Singapour. Le refus de témoigner du gouvernement malgache a été l'une des causes ayant conduit le secrétariat de la Cites à recommander l'embargo des espèces sauvages en provenance de Madagascar. L'attitude des autorités durant le dernier procès de Singapour risque de coûter cher à la Grande île.

26/09 - Le Comité permanent de la Cites repousse les sanctions visant Madagascar, accusé de ne pas faire assez d'efforts pour limiter le trafic illégal de bois précieux. L'annonce est tombée la veille de l'ouverture de la 17ème Conférence des parties signataires de la Cites qui se tient à Johannesburg. En janvier dernier le Comité avait pourtant étendu un embargo international sur le commerce de bois précieux et lancé un avertissement ferme au pays, comme le rappel Colman O'Criodain, de WWF International. Les pays asiatiques et africains se sont ralliés à la cause de Madagascar sur ce dossier, face aux Américains et aux Européens favorables aux sanctions. Mais pour Colman O'Criodain, cette reculade envoie un message négatif aux parties prenantes de la Cites : « Comme on va discuter maintenant des choses concernant les éléphants, les rhinocéros, toutes les autres choses qui concernent les espèces menacées et le commerce illégal, si le Comité permanent et même la Conférence des parties n'a pas la volonté politique pour poursuivre les pays qui ne sont pas en accord avec la Convention, c'est un très mauvais signe ». Les efforts réalisés par Madagascar seront de nouveau évalués dans trois mois. Le pays devrait de toute façon éviter les sanctions au moins jusqu'à l'année prochaine. La ministre de l'environnement, Johanita Ndahimananjara, déclare que « la bataille a été difficile mais nous avons pu dissuader la Cites de prendre cette sanction qui aurait été très dommageable pour l'économie de Madagascar et pour sa stabilité politique ». Après une poursuite engagée par la chaîne pénale à l'encontre de l'épouse du député d'Antalaha, Laisoa Jean-Pierre et celle de quelques hauts fonctionnaires, le gouvernement s'est aussi finalement engagé à témoigner dans l'affaire Singapour. Une promesse qui aurait été déterminante, même si pendant plusieurs mois, le pouvoir a refusé de s'impliquer dans l'affaire.

27/09 - Acculé par la Cites, Madagascar va enfin témoigner au procès de Singapour⁷. Pour convaincre la Cites de ne pas prendre de sanctions, Johanita Ndahimananjara a dû promettre que la Grande île témoignera au procès relatif à l'importation de bois de rose à Singapour en février 2014, après plusieurs mois de refus. La ministre de l'environnement n'a pu que reconnaître l'illégalité de la cargaison de bois de rose saisis

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/75/60/448497/112682154.pdf>
<http://p6.storage.canalblog.com/60/95/448497/112682352.pdf>

à Singapour. « *Cette cargaison était bien illégale* », a-t-elle indiqué au *Monde Afrique*. En témoignant dans l'affaire Singapour, dont le procès en appel devrait se tenir dans les prochaines semaines, le gouvernement risque de faire tomber bien des têtes, notamment celles de ses anciens membres qui étaient en fonction au moment du départ de la cargaison. Celles de ceux qui, quelques mois plus tard, avaient authentifié les documents ayant permis la sortie de la cargaison du port de Toamasina ne devraient pas non plus être épargnées. Des révélations qui risquent de déclencher une énième crise politique. « *Durant ces trois mois de sursis, le gouvernement doit encore 'apporter des gages tangibles de son action contre le trafic de bois de rose'. Poursuites, arrestations, mais aussi témoignage dans l'affaire Singapour en font clairement partie. Il reste à savoir si les engagements malgaches sont sincères ou s'il ne s'agit que de gesticulations destinées à calmer temporairement la Cites et les défenseurs des ressources naturelles* », conclut *L'Express*.

29/09 - La décision, bien que tardive, des autorités de témoigner au procès de Singapour est bien accueillie par la société civile mais celle-ci ne cache pas son scepticisme sur la volonté de l'État d'aller jusqu'au bout de la procédure et de sanctionner tous ceux qui ont participé à cette affaire de contrebande. Quitte à faire plonger des alliés ou des amis politiques qui y auraient de près ou de loin pris part. Outre les responsables qui avaient signé les différentes autorisations ayant permis l'exportation de la cargaison, ne devraient pas être épargnés les membres du gouvernement qui avaient authentifié lesdites autorisations ou qui en avaient mandaté l'authentification. « *Nous sommes prêts à apporter notre aide si l'État l'accepte* », avance l'AVG, qui affirme détenir de précieux éléments sur les malversations commises.

28/09 - Au cours des dix dernières années, six condamnations relatives aux 40 infractions sur le commerce de bois de rose constatées à Madagascar ont été prononcées. Les peines d'emprisonnement prononcées n'ont pas excédé deux ans, tandis que le total des amendes est estimé à 440 280 dollars.

23/09 - Selon l'Office nationale pour l'Environnement (ONE), 1 million d'ha de forêts ont été détruits sur la Grande île au cours de ces 8 dernières années et les dégâts ne cessent de s'aggraver.

24/09 - Les forêts de l'Est plus que jamais en péril. Le projet « *Plan d'urgence pour le site du patrimoine mondial des forêts humides de l'Atsinanana* » a officiellement pris fin mais les forêts de l'Est ne sont toujours pas sorties de la liste du patrimoine mondial en péril. « *La sortie des forêts de l'Est de cette liste ne dépendait pas uniquement des résultats obtenus par le projet. Elle dépend aussi d'autres actions qui sont du ressort des autorités* », déclare Rintsamahefa Rabemanantsoa, responsable du projet au sein de l'Unesco. « *Plusieurs défis restent encore à surmonter* », poursuit-elle, évoquant notamment « *la nécessité de terminer le processus d'assainissement de la filière bois de rose ainsi que de boucler le plan de gestion des stocks de bois de rose* », ainsi que « *l'ineffectivité de l'application des lois et des sanctions contre les délinquants* ». Autant de mesures déjà réclamées par le Comité permanent de la Cites mais que le gouvernement semble toujours avoir du mal à mettre en œuvre. À cela s'ajoute « *la continuité des coupes illicites des bois précieux dans les parcs* », poursuit la responsable, rappelant également que « *les agents assermentés issus de Madagascar national parks (MNP) pouvant verbaliser sur les délits n'existent toujours pas* ». A noter toutefois que sur la période 2014-2015 le nombre de coupes de bois précieux dans les forêts de l'Est aurait diminué de 40 % et la superficie de forêts primaires défrichées serait également en forte baisse. Inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2007, les forêts humides de l'Est ont été classées patrimoine mondial en péril en 2010 après que des coupes illicites massives de bois précieux, des braconnages d'espèces animales, notamment les lémuriers, ainsi que des défrichements ont été enregistrés au sein des parcs nationaux. Un plan d'urgence a été lancé en 2014 grâce au financement du gouvernement norvégien pour « *retirer le bien de la liste du patrimoine mondial en péril* », mais cet objectif n'a donc pu être atteint au bout de deux ans.

07/09 - La chasse illégale des tortues de mer de la Grande île atteint un niveau jamais atteint, selon l'ONG WCS qui tire la sonnette d'alarme. La survie de l'espèce est menacée. Or toutes les tortues marines sont inscrites à l'annexe I de la Cites et tout commerce international de leurs parties ou produits est illégal. « *L'augmentation de ces trafics est liée à l'accroissement de la demande de viande de tortue marine et d'huile de ces tortues sur les marchés locaux et en Asie du Sud-Est. Les villageois y participent pour gagner de l'argent* », déclare l'association. Une seule tortue de mer peut être vendue au même prix que le revenu mensuel d'un pêcheur. Le gouvernement a promis de tripler la couverture des aires marines protégées et l'ONG travaille à la sensibilisation des communautés villageoises.

08/09 - Un trafiquant de tortues condamné à Ambovombe à deux ans d'emprisonnement ferme et 4,5 millions Ar d'amende. L'inculpé, récidiviste, était impliqué dans plusieurs affaires. L'une d'elles remontait à novembre 2015, avec le trafic de 1 150 tortues dans le Sud. « *Les résultats se multiplient fréquemment tant au niveau de l'arrestation que de la condamnation* », déclare, optimiste, un responsable de l'AVG, rappelant qu'en Chine également la répression des trafics commence à produire ses effets.

23/09 - Trafics de tortues : la société civile infiltre un réseau agissant sur Facebook et alerte la gendarmerie. Une action conduite par une équipe d'informateurs et d'investigateurs agissant dans le cadre du projet « *Application de la loi contre les abus sur les ressources à Madagascar* » (Alarm) piloté par l'AVG et qui a nécessité trois mois de recherches patientes, avec la coopération de défenseurs de l'environnement basés en Asie. Quatre suspects ont été pris sur le fait dans un hôtel, au moment où ils allaient conclure une transaction. Ils ont été pris en possession de près de 200 bébés tortue d'une espèce endémique protégée, en provenance du Sud. La gendarmerie poursuit ses investigations pour démasquer d'autres complices. Présents sur les réseaux sociaux, les trafiquants entrent en contact avec les clients potentiels en Asie du Sud-Est où les tortues se vendent de 1 000 à 2 000 dollars pièce. Elles se négocient 250 dollars à Madagascar. Grâce au projet Alarm, 229 tortues *Radiata* ont à nouveau été saisies par la section des recherches criminelles de la gendarmerie.

30/09 - 229 tortues *Radiata* ont été saisies à Andranomena par la section des recherches criminelles de la gendarmerie, en collaboration avec le projet Alarm (Application de la Loi contre les Abus sur les Ressources à Madagascar) de l'Alliance Voahary Gasy (AVG). Deux individus ont été arrêtés. Le 22 septembre, 198 tortues avaient déjà été saisies et les six trafiquants placés sous mandat de dépôt.

30/09 - Le trafic des lémuriens, classés comme espèce en voie de disparition, se poursuit dans la région Sava. 56 lémuriens grillés ont été découverts dans un taxi brousse selon le rapport du commissariat de la Police à Vohémar. Ces animaux proviendraient d'une aire protégée. Ils allaient être vendus dans des hôtels de Sambava. Le présumé trafiquant a été arrêté et a été placé sous mandat de dépôt. C'est la deuxième fois cette année que des lémuriens grillés provenant de cette aire protégée ont été saisis.

29/09 - La douane a fait échouer une tentative de sortie illicite de plus de 24 kilos d'or (518 lingots) à l'aéroport d'Ivato. Un jeune malgache a été interpellé. L'or a passé sans encombre toutes les fouilles et n'a été saisi que sur le tarmac. Le jeune homme allait prendre un vol de Kenya Airways à destination de Nairobi.

24/09 - Ambatolampy : surpris par un éboulement, cinq orpailleurs, piégés dans des galeries enfouies à une dizaine de mètres de profondeur, ont perdu la vie. Des victimes restent encore introuvables. Le drame est survenu dans une carrière sauvage qui connaît un fort afflux de mineurs et où aucune réglementation n'est appliquée.

16/09 - Lancement du projet « Croissance agricole et sécurisation foncière » (CASEF), financé par la Banque mondiale avec un prêt de 53 millions de dollars. Placé sous l'égide du ministère de l'aménagement du territoire et de l'équipement, il a pour objet de délivrer 500 000 certificats fonciers au niveau de 7 régions, qualifiées de bassins d'approvisionnement.

► Sécurité alimentaire, calamités, environnement

02/09 - D'après le président du groupe BAD, Akinwumi Adesina, « Madagascar doit devenir la 'Thaïlande de l'Afrique' avec l'ambition d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans les dix ans et de devenir exportateur de denrées alimentaires ».

06/09 - L'insécurité alimentaire s'amplifie dans le Sud et la situation est alarmante, selon le dernier rapport du système d'information sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité dans les régions Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Androy et Anosy (SISAV) : « *Les stratégies de survie les plus précaires révélateurs de difficulté alimentaire sont toujours adoptées. L'existence de la consommation d'aliments de disette et de cactus rouge, l'augmentation des mouvements de migration vers d'autres communes, voire d'autres régions, et la vente d'ustensiles de cuisine et d'effets personnels, au mois de juillet, alors que les récoltes de grande saison sont entamées, sont des signes révélateurs* ». Les conditions climatiques défavorables conjuguées à l'insuffisance de prise de mesures d'atténuation des conséquences qui en découlent ont contribué à un nouvel échec de la campagne agricole de grande saison. La quantité d'aliments de base disponibles sur le marché a encore diminué tandis que les prix ne cessent d'augmenter. Des communes qui étaient auparavant dans la catégorie à vulnérabilité moyenne ont basculé dans la catégorie à vulnérabilité élevée.

15/09 - Un mois après son passage à Madagascar, le DG de la FAO, José Graziano da Silva, lance un appel international à la lutte contre la famine dans le sud de Madagascar. « *La communauté Internationale est invitée à intervenir afin d'empêcher que ne se répète à Madagascar la situation vécue par la Somalie en 2011, où 200 000 personnes sont mortes de faim à défaut de réaction rapide* », alerte-t-il. Selon les estimations de la FAO, en septembre 2016 le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le sud dépasse 1,4 million. 600 000 d'entre elles sont considérées comme étant en situation de grave insécurité alimentaire, ce qui, selon le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, les place au niveau des dernières étapes précédant le stade de famine. Pour Madagascar, La *Niña* pourrait avoir de sé-

rieuses conséquences, comme celle d'une hausse de l'intensité des cyclones, qui aurait pour effet d'aggraver l'insécurité alimentaire chez les populations rurales dont la capacité à faire face aux chocs climatiques est déjà fragile. Madagascar détient le potentiel pour devenir le grenier des petits Etats insulaires en développement dans l'océan Indien. Le pays fait pourtant partie des 20 nations les plus vulnérables au changement climatique. En Afrique, il se place à la quatrième place en termes de récurrence des cyclones et des tempêtes tropicales. « *Nous devons agir immédiatement car les effets de la Niña pourrait se faire sentir dès octobre, il existe à présent une probabilité de l'ordre de 5 à 17 % pour que survienne le phénomène* », prévient le DG de la FAO.

26/09 - En réponse à l'insécurité alimentaire dans le Sud et suite à l'appel du gouvernement malgache, la France a décidé d'octroyer une subvention de 1,5 million d'euros au profit des actions du PAM. Cette aide permettra la protection de 12 153 bénéficiaires, ainsi que le dépistage et le traitement de la malnutrition à destination de près de 4 000 enfants de moins de cinq ans et de 10 000 femmes enceintes et allaitantes les plus vulnérables.

30/09 - L'UE indique dans un communiqué qu'une somme de 4,8 millions d'euros sera octroyée à Madagascar pour faire face à l'augmentation de l'insécurité alimentaire dans le Sud.

08/09 - La capitale de Madagascar est classée 218ème sur 230 villes en matière de qualité de vie, d'après le cabinet d'étude londonien Mercer. La stabilité politique, le niveau élevé de criminalité et la pollution de l'air font partie des critères de classification retenus. Une autre étude diffusée dans un magazine économique américain a classé la capitale de la Grande île « *3ème ville la plus sale du monde* », rapporte *La Gazette*. La pollution de l'air est l'un des critères de base de cette seconde enquête, qui met le doigt sur la nocivité des fumées issues de la déforestation et des feux de brousse qui s'abattent sur la ville.

15/09 - Pollution de l'air : plus de 1,6 milliard de dollars de pertes par an pour Madagascar, soit plus de 5 % du PIB, selon un rapport de la Banque mondiale et de l'Institute for health metrics and evaluation (IHME). La Grande île arrive en haut du classement concernant le nombre de décès prématurés liés à cette pollution, soit 204 pour 100 000 habitants. Elle est juste devancée par l'Afghanistan. La Guinée-Bissau est au 3ème rang avec 178 décès pour 100 000. Pour Madagascar, c'est la capitale qui est la plus concernée. Déjà en 2008, la Banque avait alerté sur la situation d'Antananarivo, gravement menacé par les infections respiratoires. Une situation encore aggravée par les problèmes de pollution de l'eau et des sols.

11/09 - 21 incendies se sont produits sur toute l'île de janvier à septembre, selon le ministère de la population. 48 personnes ont trouvé la mort et on dénombre plus de 5 300 sinistrés. Le bilan est également lourd sur le plan matériel. Le sinistre le plus meurtrier est celui survenu le 23 juillet dans un village du district d'Ikalamavony (Haute-Matsiatra) qui a fait 39 morts dont 16 enfants. Un village à proximité de Port-Bergé a été entièrement ravagé par le feu le 10 septembre, faisant 253 sans-abris. La culture sur brûlis serait à l'origine de ce drame.

13/09 - Plus de cent habitations ont été réduites en cendres dans le 22ème incendie de l'année, survenu à Foulpointe. Près de 300 familles se retrouvent sans abris. Pour cause de vétusté de leur véhicule, les sapeurs-pompiers de la localité n'ont pu se déployer qu'une heure après le début de l'incendie. Mais le camion avait à peine commencé à opérer qu'il est à nouveau tombé en panne...

26/09 - Huit personnes, dont une femme enceinte, ont perdu la vie à Ankasina lors d'un incendie. Une cinquantaine de maisons ont été ravagées par le feu, faisant 454 sans-abris.

13/09 - Le plan d'extension du port de Toamasina présenterait de grands risques pour la population et pour l'environnement. Les autorités ont été alertées depuis un an sur les impacts négatifs du projet mais sans prise en considération à ce jour. Des propositions ont été formulées pour atténuer les risques potentiels (ensablement, érosion littorale, destruction d'un récif corallien, manipulation de produits dangereux à l'air libre...).

17/09 - Du gaz est introduit clandestinement à Madagascar depuis 2013 au détriment de la protection de la couche d'ozone, révèle un consultant auprès du bureau national Ozone (BNO). Le commerce illicite de ce gaz a été constaté après une étude effectuée en 2013. Les transactions se feraient sur mer, à bord d'un navire, et ne passeraient pas par le service des douanes qui est équipé de matériels pour identifier les types de gaz. Madagascar a réglementé la consommation de l'hydro-chloro-fluoro-carbon (HCFC) depuis 2010, en s'alignant sur le calendrier d'élimination progressive prescrit par le protocole de Montréal. Ce type de gaz reste très utilisé pour les chambres froides et les climatiseurs.

24/09 - Madagascar se joint aux pays approuvant l'accord de Paris sur le climat. Le 21 septembre, Madagascar ainsi que trente autres pays a remis officiellement les instruments de ratification de l'accord de Paris, en marge de l'assemblée générale des Nations unies. Le Bureau national de coordination des changements climatiques (BNCCC) du ministère de l'environnement, la COI et le Fonds vert pour le climat (FVC) ont organisé un atelier d'échanges sur le mécanisme du FVC. « *Seuls les États correctement informés sur la question pourraient prétendre aux financements proposés par des fonds internationaux* », d'où l'importance de ce renforcement de capacité. Cette formation a permis d'identifier les priorités nationales en termes d'actions de lutte contre le changement climatique et de fournir des éléments sur les procédures d'accès au FVC. Pour Madagascar, ont été définis comme prioritaires l'énergie, la santé, la gestion de risques et des catastrophes, les infrastructures et les déchets.

19/09 - Andranofeno-Sud, le nouvel emplacement des familles victimes des inondations à Antananarivo durant la saison des pluies 2015 commence à être déserté par ses occupants. Il ne reste que 88 familles sur les 105 placées dans ce village rural créé à leur intention. L'État tente de les retenir par tous les moyens. Les conditions de vie à Andranofeno-Sud sont plus rudes que dans les bas quartiers de la capitale. Les transplantés doivent travailler la terre et attendre des mois avant de récolter le fruit de leurs efforts. Ce projet de « *création de nouvelle ville* » tient à cœur à l'État et aux bailleurs de fonds, qui tentent de mettre un terme à l'hémorragie en multipliant les aides aux familles restées sur place.

30/09 - « Signataire de la convention d'Istanbul, l'État malgache est encore loin du compte, dans son engagement à pouvoir fournir un logement décent à tous les Malgaches », souligne Michel Domenichini Ramiaramanana, président du bureau des normes de Madagascar (BNM). Le déficit en logements décents est estimé à plus de deux millions, si l'on se réfère au rapport du Mappemonde de l'habitat urbain, publié en mars. « *Toutes ces questions appellent des réponses, et il appartient aux pouvoirs publics d'indiquer la marche à suivre, de faire évoluer les règles en fonction des nouvelles données, notamment démographiques, de toiletter les textes ou de mettre en application certains d'entre eux, restés jusqu'à ce jour lettre morte. Le droit au logement pour tous, tel que recommandé par la convention d'Istanbul et mentionné dans la constitution malgache, ne signifie pas le droit au désordre pour tous* », explique le président du BNM.

► **Coopération, FMI, Banque mondiale**

01/09 - La BAD annonce le renforcement de sa coopération avec Madagascar. Son portefeuille actif comprend actuellement 10 opérations, pour un montant d'engagements de 250 millions de dollars. La Banque entend intensifier sa coopération en vue de soutenir la mise en œuvre du Plan national de développement (PND). L'investissement prévu au cours des trois ou quatre prochaines années s'élève à plus de 600 millions de dollars. L'appui portera notamment sur l'exploitation de l'immense potentiel d'hydroélectricité de la Grande île, estimé à 7 800 MW, ainsi que sur le solaire et l'éolien. La BAD soutiendra les efforts de Madagascar dans la mise en œuvre de son agenda pour la transformation de l'agriculture.

03/09 - Une délégation de la région Menabe en visite à Maurice pour engager une coopération dans les domaines de l'agrobusiness, des fruits de mer, des mines, des produits forestiers et des énergies renouvelables. Des investisseurs mauriciens sont annoncés à Morondava. Le groupe mauricien Food&Allied est intéressé par une coopération avec la région Menabe pour la production de maïs.

15/09 - Madagascar se dote d'une agence économique pour promouvoir son secteur privé et attirer des partenaires internationaux. L'Agence Malagasy de développement économique et de promotion des entreprises (AMDP) a été inaugurée à Paris à l'occasion de la première journée de la Francophonie économique et du numérique, en présence de Hery Rajaonarimampianina et de la secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean. Créée en partenariat avec le Forum francophone des affaires (FFA), l'AMDP constitue un guichet unique pour identifier des projets, mobiliser des financements et trouver des partenaires techniques ou industriels internationaux, notamment francophones. Les trois secteurs prioritaires sur lesquels l'AMDP intervient sont l'agro-industrie, les services et l'énergie verte. L'Agence a déjà identifié une vingtaine de « *projets de développement territorial* » ou de « *promotion et de développement des entreprises* » à fort impact économique et social, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. Pour *Les Nouvelles*, la mise en place de l'AMDP rend plus d'un sceptique, d'autant que son inauguration a eu lieu à Paris, ce qui laisse entrevoir que celle-ci n'est pas vraiment destinée au secteur privé malgache qui fait face chaque jour à de nombreux défis, pour ne citer que du déficit énergétique, un véritable fléau pour les opérateurs malgaches. Une question cruciale se pose également face à la mise en place de cette structure : que devient l'EDBM (Economic development board of Madagascar) créé sous la présidence de Marc Ravalomanana ? Est-il voué à disparaître ? Une clarification s'impose donc...

23/09 - Les autorités malgaches ont décidé de reporter la Conférence des bailleurs et des investisseurs pour Madagascar au 1^{er} et 2 décembre au siège de l'Unesco à Paris. Cet événement devait se tenir les 25 et 26 octobre mais « *les autorités malgaches voulaient que ce rendez-vous soit tenu après le Sommet de la Francophonie afin d'attirer l'attention de ses partenaires* », explique une source proche du dossier. La tenue de cette conférence a été annoncée dès la prise de fonction de Hery Rajaonarimampianina. Une première partie de cette rencontre s'est tenue à Lima en 2015, en marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI. Elle avait vu la participation des bailleurs traditionnels. La seconde partie devait être élargie aux investisseurs privés. Plus d'une centaine de bailleurs et partenaires potentiels sont attendus. Ils débattront des priorités du Plan national de développement (PND), à savoir l'énergie, l'agriculture, les infrastructures et les industries extractives. Pour rappel, près de 14,6 milliards de dollars sont nécessaires au secteur public pour financer ce plan. Les investisseurs devraient être rassurés par le récent octroi de la « *Facilité élargie de crédit* » par le FMI. La Grande île compte sortir des deux jours d'échange avec des accords d'un montant total de 3,4 milliards de dollars. 2,6 milliards seraient déjà acquis. Le décaissement d'une partie de cette somme devrait aussi être au menu de la conférence. La manne internationale qui devrait se présenter sous forme de don, de prêt, ou encore d'investissement privé, concerne cinquante projets « *structurants et prioritaires* » dont la concrétisation ira bien au-delà de l'échéance présidentielle de 2018.

06/09 - Une délégation du FMI en visite pour discuter avec les responsables malgaches du cadrage budgétaire à moyen terme. « *Il s'agit d'une mission habituelle que le FMI fait tous les ans pour discuter du budget de l'année prochaine* », confie Patrick Imam, représentant résident du FMI. L'évaluation de la performance de Madagascar dans le cadre du programme « *Facilité élargie de crédit* » (FEC) n'interviendra qu'en mars 2017.

21/09 - La Banque mondiale va de nouveau financer un projet de développement urbain à Madagascar. Après plus de deux décennies, les derniers financements de la Banque dans ce domaine remontent aux années 90. L'institution va consacrer 60 millions de dollars au « *Projet de développement urbain et résilience du Grand Antananarivo* » (PRODUIR). La Banque va confier la gestion d'une partie des fonds directement au ministère en charge de l'aménagement du territoire. « *Ce geste montre clairement la confiance qu'elle accorde à l'Etat malgache et notamment aux responsables du ministère en charge des projets présidentiels, de l'aménagement du territoire et de l'équipement* », s'est réjoui le ministre Narson Rafidimanana.

30/09 - Un nouveau dialogue stratégique s'est tenu entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers (PTF). Le 8ème du genre depuis le début de la IVème République. La thématique principale a porté sur la lutte contre la corruption. « *Une liste d'accords entre le gouvernement et les PTF a été arrêtée* », en lien avec la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption, indique un communiqué. L'accent est mis sur la mise en place effective des pôles anti-corruption et la lutte contre le blanchiment d'argent. Il s'agirait, en outre, de « *donner une dimension environnementale à la lutte contre la corruption* » pour maîtriser les trafics des ressources naturelles. La réunion a également abordé la question de l'insécurité alimentaire dans le Grand Sud.

► Vie économique

08/09 - Le recensement général de la population démarre. Le Fnuap a remis à l'Instat des matériels nécessaires à la réalisation du troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH). L'opération pilote commencera le 15 septembre dans les régions Atsimo Andrefana, Sava, Analamanga et Androy. Prévue pour durer 2 ans, elle mobilisera 9 000 personnes, pour un budget de 31 millions de dollars. Les opérations seront étendues aux autres régions en octobre 2017. 24 000 personnes y seront affectées. Faut de financement, aucun recensement n'avait pu être effectué depuis 1993. Depuis cette date, l'augmentation de population a été estimée à 10 millions. On estime la population malgache entre 23 et 25 millions. Pour Ida Rajaonera, directeur général de l'Instat, en charge de ce projet pilote, Madagascar souffre de cette imprécision. « *Dans les réunions internationales, dit-il, on est toujours à la traîne parce qu'on ne sait pas combien on est. Tout est histoire de calculs en fonction du nombre d'habitants, que ce soit pour la répartition des aides internationales ou pour connaître le taux de personnes atteintes par le paludisme. Si le chiffre de base est biaisé, toutes les statistiques sont fausses !* »

09/09 - « Les coupures d'électricité fréquentes lassent la population », titre RFI. Les coupures font à nouveau partie du quotidien et le mécontentement fuse de toutes parts. La Jirama est continuellement sous le feu des critiques : mauvaise gestion, détournement d'argent, vente à perte. Malgré des subventions de plus de 100 millions de dollars par an, la société n'arrive pas à être rentable ni à fournir convenablement l'eau et l'électricité à la population. Les hausses de tarifs se succèdent, pour un service plus que déficient. Les délestages frappent sans prévenir et aucun dédommagement n'est prévu. Les réunions d'urgence se multiplient mais aucune solution à court terme n'est en vue. Les délestages actuels seraient dus à l'augmen-

tation du prix du gasoil qui fait tourner des centrales thermiques très gourmandes. A dépenses égales, l'entreprise achète moins de carburant qu'il y a trois mois. Pour compenser, on rationne la production. Les projets de construction de centrales hydrauliques ne verront pas le jour avant plusieurs années.

14/09 - La Jirama réclame encore plus de subventions. Les 300 milliards Ar d'aide ne suffisent plus à pallier aux problèmes de délestage et d'alimentation en eau dans les villes où elle est présente. Une demande complémentaire de 150 milliards aurait été formulée, demande que le ministère des finances ne souhaite pas satisfaire. « *Cette somme représente le budget annuel de plusieurs ministères. Combien d'écoles ou d'établissements de santé pourrions-nous mettre en place avec une telle enveloppe ?* », fait observer un cadre du ministère. Après concertation avec le FMI et la Banque mondiale, une hausse de 40 milliards a été accordée. Pour rappel, la loi des finances initiale avait accordé une subvention de 240 milliards, révisée à la hausse dans la loi des finances rectificative. La situation de la Jirama est plus que jamais alarmante. Les délestages prennent de l'ampleur, non seulement en raison de problèmes techniques mais aussi en raison de l'incapacité de la société à régler ses factures de carburant, d'autant que certaines clauses des contrats avec les fournisseurs seraient désavantageuses pour la compagnie.

18/09 - Jirama : « *Des audits sont en cours. Nous avons décelé des vols d'électricité et de carburant, des anomalies dans les contrats de la Jirama avec ses prestataires. Une liste de ces voleurs d'électricité a déjà été établie et la Jirama procédera incessamment à la coupure de leur courant* », déclare le premier ministre, Olivier Mahafaly.

21/09 - Madagascar lance un programme d'électrification qui permettra la construction de centrales électriques d'une capacité globale de 5 000 MW d'ici à 2030. Ce projet, appuyé par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), aura un coût estimé à 12 milliards de dollars. Le solaire et l'hydroélectricité sont les principales sources d'énergie envisagées. Les centrales seront installées dans les régions de Sava et Sofia, ainsi que dans la partie sud de l'île. « *Les marchés ont déjà été attribués pour cinq grands sites hydroélectriques et nous sommes en phase de négociation des contrats. Les travaux s'étaleront sur 3 à 7 ans pour ces sites.* », précise-t-on au ministère de l'énergie. Les centrales auront une capacité globale de 680 MW. Leur mise en place se fera dans le cadre d'un partenariat public-privé auquel l'Etat contribuera à hauteur de 60 %. La mise en place de ce programme entre dans le cadre des objectifs du gouvernement qui compte faire passer le taux d'électrification national de 15 à 70% d'ici à 2030.

12/09 - Reconstruction de la Sucoma de Morondava, société sucrière chinoise saccagée en décembre 2014 par ses employés : pas moins de 50 millions de dollars sont nécessaires, selon le ministre de l'industrie qui appelle les habitants de Morondava à ne plus verser dans de tels actes de vandalisme qui ont mis à bas l'économie locale, mettant au chômage 700 employés permanent et 2 000 saisonniers. Le gouvernement s'emploie à trouver les financements nécessaires mais aucune date ne peut être avancée pour la réouverture de l'entreprise. Pour *Tribune* le problème est loin d'être résolu car la société chinoise a réclamé des indemnités d'un montant de 80 millions d'euros.

22/09 - Quatorze intervenants auraient déjà postulé à l'appel d'offres relatif à la recherche d'un partenaire stratégique pour Air Madagascar. C'est à un intervenant externe, avec l'appui de la Banque mondiale, d'identifier le partenaire potentiel qui sera connu d'ici février 2017. L'ouverture du capital de la compagnie sera limitée, l'Etat conservant 51% des parts. La sortie d'Air Madagascar de l'annexe B de l'UE lui a permis de trouver un second souffle. Une garantie de prêt de 25 millions de dollars de l'Etat lui a été accordée pour éponger ses dettes, en accord avec le FMI.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), Le Daily, La Vérité, La Gazette 2GI, La Dépêche de Madagascar, Mada24, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 29/09/16 : 1 euro = 3471 Ariary